

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

## **VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE**

**BUDGET PRINCIPAL**

**EXERCICE 2024**

## Préambule et obligations légales

### I. Contexte économique et social

#### 1. Environnement macro-économique :

1.1. Situation globale des collectivités	4
1.2. Une croissance mondiale modérée en 2023	4
1.3. Situation en France	5

#### 2. Principales dispositions budgétaires du PLF 2024 relatives aux collectivités locales

2.1. La trajectoire de maîtrise de finances publiques	6
2.2. Les principales mesures des collectivités territoriales	6
a. La dotation globale de fonctionnement	6
b. La poursuite du soutien à l'investissement local	7
c. Harmonisation des dispositifs de zonages des territoires ruraux	7
2.3. La fiscalité locale	8
a. Les dispositifs d'exonération sur les taxes foncières	8
b. Autres amendements retenus à l'issue de l'adoption au 49.3 de la parties recettes	8
c. Autres amendements retenus à l'issue de l'adoption au 49.3 de la parties dépenses	9

### II. Situation financière de la collectivité et analyse de la prospective

1. Les dépenses de fonctionnement	10
2. Les produits de fonctionnement	12
3. Les dépenses d'investissement	14
4. Les ressources d'investissement	15
5. Le bilan de la section d'investissement	16

### III. Analyse de l'endettement

1. La situation actuelle de la dette - évolution	17
2. L'annuité de la dette	18
3. La capacité dynamique de désendettement	19

### IV. Eléments de prospective et orientations budgétaires

#### 1. Analyses des CA de 2019 à 2023 en fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement	20
1.2. Les dépenses de fonctionnement	21
1.3. Les effets de la crise énergétique et de l'inflation sur les frais de fonctionnement	22
1.4. Les mesures budgétaires compensatoires et évolution des dépenses de fonctionnement	23
1.5. Etude du contre coût des mesures compensatoires sur les charges de personnel	25
1.6. Evolution de l'épargne brute de 2019 à 2023 et conclusion	27
1.7. Evolution de l'épargne nette de 2019 à 2023	28

#### 2. Analyses des CA de 2019 à 2023 en investissement

2.1. Les recettes d'investissement	29
------------------------------------	----

2.2. Les dépenses d'investissement	30
2.3. Le bilan des recettes de la section d'investissement	31
2.4. Bilan des dépenses de la section d'investissement	32

### 3. Les prévisions budgétaires 2024

3.1. Les prévisions budgétaires des recettes de fonctionnement	33
3.1.1. La dotation globale de fonctionnement	33
3.1.2. Analyse des recettes de fonctionnement	34
3.1.3. Révision des valeurs locatives	35
3.1.4. Optimisation des recettes de fonctionnement	35
3.1.5. Bilan des recettes de fonctionnement	36
3.2. Les prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement	38
3.2.1. Les prévisions de charges de personnel	38
3.2.2. Les prévisions de charges à caractère général	39
3.2.3. Les autres charges	39
3.2.4. Le bilan de la section de fonctionnement	39
3.2.5. L'évolution de l'épargne brute et conclusion	40
3.3. Les prévisions budgétaires des dépenses d'investissement	43
3.3.1. Acquisitions foncières	46
3.4. Les prévisions budgétaires des ressources d'investissement	47

### 4. Les orientations budgétaires

4.1. L'aide aux jeunes et l'insertion	49
4.2. La politique sociale et solidaire	49
4.3. Le scolaire et le périscolaire	50
4.4. La culture et l'événementiel	51
4.5. La transition énergétique	51
4.6. La sécurité	51
4.7. Le commerce de proximité et l'entrepreneuriat	52
4.9. Le sport et les associations	53
4.10. L'urbanisme	53
4.11. Les services techniques	54
4.12. La communication	54

<u>5. Les prévisions des dépenses et des recettes d'investissement (PPI)</u>	55
------------------------------------------------------------------------------	----

## **V. Les annexes**

### 1. Structure des effectifs

1.1. Structure globale	57
1.2. Structure détaillée	58

### 2. Charges du personnel

59
----

## Préambule et obligations légales :

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, le conseil municipal débat sur les orientations budgétaires de la commune, sur la base d'un rapport présenté par le maire.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et essentielle dans le cycle budgétaire des collectivités (Art. 2312-1 du CGCT). Il participe à l'information des élus, favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ainsi, les membres du Conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

Ce débat prend appui sur un rapport d'orientation budgétaire (ci-après dénommé le ROB) dont le contenu est encadré par diverses dispositions réglementaires.

Tout d'abord, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'une délibération de la part du Conseil municipal.

Par ailleurs, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Pour notre collectivité territoriale, la présentation du ROB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force et conviction la poursuite de ses engagements et de présenter les projets et les politiques publiques qui vont être mis en place.

La Préparation du budget 2024 vise à atteindre les objectifs de mandat dans un contexte toujours marqué par la contrainte et l'incertitude.

Le rapport est ensuite transmis au préfet ainsi qu'au président de l'Intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville, dans les quinze jours suivant son examen par le Conseil municipal et mis en ligne sur le site de la Ville dans un délai d'un mois.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel

Le vote du budget primitif est prévu le 03 Avril 2024.

# I. Contexte économique et social

## 1. Environnement macro-économique :

### 1.1 Situation globale des collectivités

Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires, le budget 2024 restera soumis à ces fortes pressions et aux incertitudes dépendantes de la situation géopolitique internationale. De même, les dernières années ont été marquées par des décisions gouvernementales de mesures RH (ressources humaines) visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics mais sans compensation, entraînant un surcoût pour la ville.

### 1.2 Une croissance mondiale modérée en 2023

L'inflation encore élevée en 2023, a conduit la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Cependant après plusieurs hausses successives des taux, la Banque centrale européenne (BCE) a marqué une pause dans son cycle resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent avoir été atteints. Même si la baisse des taux a été amorcée dans certains pays émergents, elle n'est pas envisageable dans les économies développées avant 2024.

**Aux Etats-Unis**, le taux des fonds fédéraux n'a pas augmenté depuis juillet, l'inflation PCE a continué de reculer : septembre 2023 = 3,7 % contre janvier 2023 = 6,3 %. Avec une première estimation de PIB à +4,9 % au trimestre 3 en grande partie issu de la consommation des ménages, la résilience de l'activité Américaine depuis le début de 2023 a surpris même si elle n'apparaît que temporaire.

**Au Royaume-Uni**, après un pic élevé à 11,1 % en octobre 2022, l'inflation atteint 6,7 % en septembre 2023 en lien avec la réduction de l'inflation énergétique mais reste tout de même à des niveaux élevés avec une activité peu dynamique : +0,2 % au Trimestre 2 contre +0,3 % au trimestre 1.

**En Chine**, l'amplitude du rebond suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, a déçu lors du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Comme pour les Etats-Unis, l'activité de la Chine à la hausse + 4,9 % à toutefois surpris au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023. Deux facteurs d'inquiétude indiquant une demande stagnante subsistent : Une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation (IPC) proche de 0%.

**En zone Euro**, l'inflation (IPCH) poursuit sa baisse mais persiste à 4,3 % en septembre 2023 après un pic à 10,6 % en octobre 2022. La croissance en zone euro est faible au premier semestre 2023. Au trimestre 1 et 2 elle était stable à +0,1 % en raison de plusieurs facteurs : stagnation de la consommation privée, faiblesse des investissements et baisse des exportations. Elle devrait s'établir à + 0,5 % sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à + 1% en 2024.

Aussi, le cycle de désinflation amorcé en 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 5,8 % sur l'ensemble de l'année 2023 contre 8,4 % en 2022. Cette évolution confirme la fin d'un cycle de resserrement monétaire par la Banque Centrale Européenne et une baisse des taux directeurs qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements. Le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré pandémie.

### 1.3 Situation en France

En dépit des multiples évènements auxquels elle a été confrontée (guerre en Ukraine, inflation inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêts), l'économie Française a plutôt bien résisté jusqu'ici.

Selon l'INSEE et la Banque de France, les premières estimations donnent un taux de croissance qui s'établirait aux alentours de +1 % pour l'année 2023. La note de présentation du PLF 2024 prévoit une progression à +1,4 %. De son côté, la Banque de France anticipe plutôt une croissance à +0,9 %.

L'indice d'inflation des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE à fin novembre est égal à +3,8 %. Pour 2024 un ralentissement est attendu à +2,6 %.

Enfin, le taux de chômage anticipé à 7,2 % par la Banque de France est en légère hausse pour 2024 avec 7,5 %.

#### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PIB réel</b>	1,9	- 7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	0,0	0,2	- 0,4	- 0,1	0,2	- 0,1	- 0,2
<b>IPCH</b>	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	-	-	-	-	0,2	0,2	- 0,1
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	-	-	-	-	- 0,2	- 0,2	0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	-	-	-	-	0,1	0,1	0,2
Pouvoir d'achat par habitant <sup>a)</sup>	2,2	0,0	2,3	- 0,1	0,6	0,7	0,5
	0,0	0,1	0,3	0,0	1,0	- 0,2	0,0
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	0,0	0,1	0,0	0,2	- 1,2	- 1,6	- 1,5

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.

a) Rapporté au défateur de la consommation.

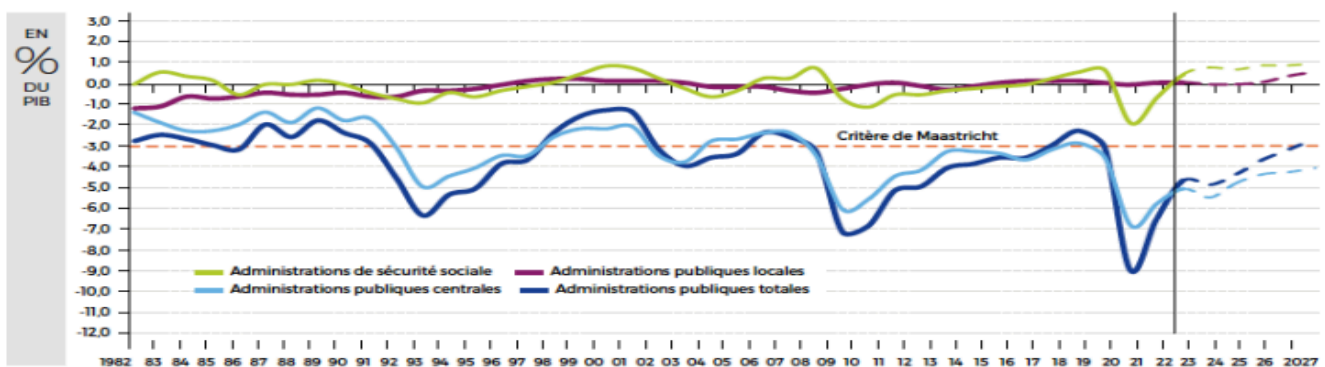
Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleu.

Le déficit 2023 est anticipé par le Gouvernement à 4,9 % du PIB avec un objectif de 4,4 % pour 2024.

Cette amélioration est expliquée par la fin progressive des mécanismes d'aides au ménages et aux entreprises de ces dernières années et notamment les mesures de compensation de hausse des coûts de l'énergie. L'objectif final de la loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2023-2027 étant de repasser sous la barre des 3 %.

#### Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

## 2. Principales dispositions budgétaires du projet de loi de finances 2024 (PLF 2024) relatives aux collectivités locales

### 2.1 La trajectoire de maîtrise des finances publiques

Usage du 49.3 devant l'Assemblée Nationale : Le 18 octobre Elisabeth Borne utilise le 49.3 pour la 13ème fois cette année sur la première partie de PLF 2024 (volet recettes). Les députés auront disposé de moins d'une journée de débat et d'examen des articles du texte au sein de l'hémicycle. Les 5000 amendements déposés ont été directement examinés par le Gouvernement.

Dans un 2ème temps, le 7 novembre, le Gouvernement engage à nouveau sa responsabilité en usant de l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter la seconde partie du PLF 2024. Un certain nombre d'amendements sont retenus par le Gouvernement, dont certains significatifs, comme le projet de la généralisation des budgets verts pour les collectivités locales.

Le PLF 2024 affiche un objectif d'économie de l'ordre de **16 Md €** : 10 Md€ issus de la fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût de l'énergie, 5,5 Md€ issus de la réduction des aides aux entreprises accordées dans le cadre politiques de l'emploi, des économies débouchants d'un nouveau dispositif de la lutte contre des fraudes fiscales, aux aides sociales et aux aides publiques.

Dans ce même objectif de maîtrise, le PLF 2024 prévoit un échelonnement de la suppression de la CVAE, qui devait initialement être effective en 2024 ; la disparition totale interviendra en 2027 sans impact pour les collectivités locales qui se sont déjà vu retirer intégralement le produit de cet impôt.

Le bouclier tarifaire est maintenu uniquement pour les collectivités employant moins de 10 ETP, avec moins de 2M€ de recettes et un contrat de puissance inférieur à 36 KVa.

### 2.2 Les principales mesures pour le collectivités territoriales

#### a. La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement a été revalorisée de 220 M€ dans le PLF 2024. Cependant comme demandé par le Sénat et précisé au congrès des maires de France par première ministre, une hausse supplémentaire de 100 M€ a été retenue. Les **320 M€** seront donc répartis comme suit :

- +150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), 60 % de la hausse concerne la fraction de péréquation, de plus, les communes situées en ZRR verront leur fraction de péréquation progresser de +20 %.
- +140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- +30 M€ pour la dotation d'intercommunalité (DI) des EPCI.

Le mode de calcul des indicateurs financiers servant à l'établissement des dotations fini d'évoluer suite aux diverses réformes fiscales et à l'évolution du panier de ressources :

- La fraction de TVA entre dans le panier de ressource pour compenser la CVAE
- Le revenu prit en compte dans l'indice synthétique permettant le calcul de la fraction cible de la DSR sera désormais basé sur la moyenne des 3 dernières années.
- Une garantie de sortie sera accordée en cas de perte de la part majoration de la Dotation nationale de péréquation (DNP)

#### **b. La poursuite du soutien à l'investissement local**

Les différentes dotations de soutien à l'investissement (DETR, DSIL, DPV, DSID) sont maintenues à leur niveau pour un total de **2 Md€** :

Ce soutien à l'investissement local passe par le renforcement du verdissement de ces dotations :

- 30 % des projets financés par la DSIL, 25 % des projets financés par la DSID et 20 % des projets financés par la DETR devront être favorables à l'environnement.

Dans le cadre de la préparation des jeux de Paris 2024 et des projets de renaturation, **l'éligibilité au FCTVA** est étendue aux dépenses d'aménagement de terrains, ce qui devrait représenter **250 M€**.

Le fonds vert est abondé et passe à **2,5 Md€**. La dotation biodiversité est doublée pour atteindre 100 M€ et devient la dotation de soutien aux aménités rurales.

Création d'un fonds territorial climat de 200 M€. L'objectif est d'accompagner au mieux les collectivités dans la transition écologique et énergétique en se basant sur l'existence d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) au sein de l'EPCI

#### **c. Harmonisation des dispositifs de zonages des territoires ruraux**

L'article 7 du PLF 2024 prévoit la fusion de trois dispositifs de zonage des territoires ruraux :

Au 1er janvier 2024 les zones de revitalisation rurale (ZRR), des bassins d'emploi à redynamiser (BER) et des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMIR) constitueront un zonage unique : "France Ruralités Revitalisation". Ce nouveau zonage permettra l'application d'allègements fiscaux simplifiés et également de clarifier les opérations et les activités éligibles. Il comportera un niveau socle et un niveau renforcé "France Ruralités Revitalisation Plus" pour les communes les plus en difficultés.

L'article 7 prévoit également la prorogation d'autres dispositifs :

- Le dispositif des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour 2024
- Le dispositif zones franches urbaines (ZFU)
- Le dispositif bassins urbains à dynamiser (BUD) jusqu'en 2026
- Le dispositif zones de revitalisation du commerce centre-ville (ZRCV) jusqu'en 2026
- Le dispositif zones d'aide à finalité régionale (AFR) jusqu'en 2027
- Le dispositif zones de développement prioritaire (ZDP) jusqu'en 2026



Instauration au 1er janvier 2024 d'une dotation aux communes nouvelles, distincte de la DGF. Elle concernera les communes de moins de 150 000 habitants et sera constituée : d'une part "garantie" qui permettra l'assurance pendant 3 ans d'une non baisse du montant de la DGF perçue l'année précédant la création et d'une part "amorçage" de 10 € par habitants perçue pendant les 3 premières années de vie de la commune nouvelle

## 2.3 La fiscalité locale

La revalorisation annuelle des valeurs locatives dépendra de l'inflation constatée en fin d'exercice 2023. Elle est attendue en baisse par rapport à la progression exceptionnelle constatée en loi de finances (LF) 2023. Selon l'IPCH publiée par l'INSEE au mois de novembre, la revalorisation est prévue à hauteur de **3,9 %**.

Dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, une compensation va être instituée afin de combler la perte qui résulterait du passage à majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) par rapport au produit perçue en taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). En effet, en zone tendue la TLV perçue par l'Etat se substitue à la THLV perçue par la commune, or la majoration de THRS ne permet pas toujours de compenser cette perte.

### a. Dispositifs d'exonération sur les taxes foncières

- L'article 6 du PLF 2024 prévoit une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 25 ans pour les logements sociaux anciens (>40 ans) et ayant bénéficié d'une rénovation thermique leur permettant de passer des étiquettes de grade "F ou G" à "A ou B". Les bailleurs sociaux seraient libérés du paiement de la taxe, sans compensation prévue pour les collectivités concernées.
- Par l'ajout d'un amendement à la suite de l'adoption à l'article 49.3, le texte prévoit une exonération facultative de taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS) en faveur des fonctions et associations d'utilité publique et d'intérêt général percevant des dons de mécénat. Sans compensation, cette exonération sera à la charge de la collectivité.
- Une amendement à l'article 7 prévoit un abattement de 30 % de TFPB pour les logements sociaux situés en quartier prioritaire de la ville (QPV).
- Enfin, un amendement intégrant un article additionnel prévoit l'assouplissement des règles de lien dans l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il y aura possibilité de faire varier librement entre eux les taux des TFPB, TFPNB et CFE.

Les modalités de répartition du FPIC ne devraient plus avoir à être votées chaque année.

### b. Autres amendements retenus à l'issue de l'adoption au 49.3 de la partie "recettes".

- Exonération totale de la TICPE pour les véhicules opérationnels et de surveillance des SDIS.
- Création d'une garantie plancher de la fraction de TVA allouée aux départements en compensation de la perte de CVAE.
- Instauration au 1er janvier 2024 d'une dotation aux communes nouvelles de moins de 150 000 habitants
- Une expérimentation d'un service de télédéclaration pour la taxe de séjour et création d'une taxe additionnelle aux taxes de séjours en vigueur en Ile-de-France.

**c. Autres amendements retenus à l'issue de l'adoption au 49.3 de la partie "dépenses"**

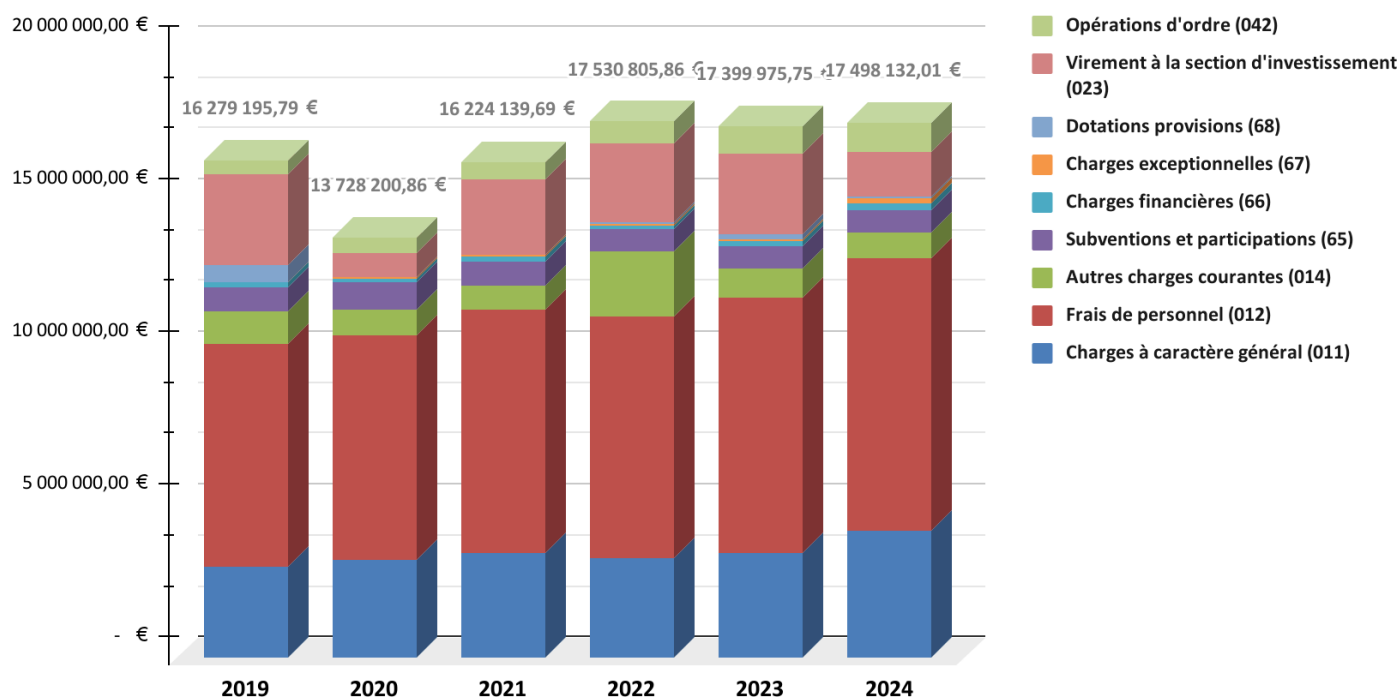
- Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3500 habitants dans l'objectif de valoriser les investissements verts au moment de la présentation du compte administratif. Application prévue sur l'analyse des comptes administratifs 2024.
- Report de la suppression du fonds de compensation pour les activités périscolaires à la rentrée 2025, initialement prévue pour moitié en 2023, puis en totalité en 2024.
- Soutien à la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre les feux de forêt avec 146 M€ de crédits ouverts.
- Soutien à l'investissement des collectivités d'outre-mer par l'abondement d'un fonds exceptionnel d'investissement (FEI) dans l'objectif de l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement.
- La dotation particulière élus locaux (DPEL) est élargie à toutes les communes de moins de 1000 habitants.

## II. Situation financière de la collectivité et analyse de la prospective

### 1. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement de BP à BP (hors DM)					
	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	2 950 437,96 €	3 169 555,25 €	3 414 912,00 €	3 244 403,68 €	3 394 057,30 €
Frais de personnel (012)	7 310 938,00 €	7 357 939,00 €	7 938 650,00 €	7 938 650,00 €	8 407 137,00 €
Autres charges courantes (014)	1 037 000,00 €	862 000,00 €	832 000,00 €	2 117 283,44 €	922 000,00 €
Subventions et participations (65)	807 402,00 €	877 669,00 €	793 632,00 €	717 511,07 €	750 211,00 €
Charges financières (66)	152 345,00 €	128 775,77 €	117 731,08 €	122 460,94 €	179 500,00 €
Charges exceptionnelles (67)	17 000,00 €	44 000,00 €	78 500,00 €	71 300,00 €	30 000,00 €
Dotations provisions (68)	583 727,00 €			16 500,00 €	142 850,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	2 935 526,19 €	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €	2 678 433,45 €
Opérations d'ordre (042)	484 819,64 €	516 842,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €	895 787,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 279 195,79 €</b>	<b>13 728 200,86 €</b>	<b>16 224 139,69 €</b>	<b>17 530 805,86 €</b>	<b>17 399 975,75 €</b>

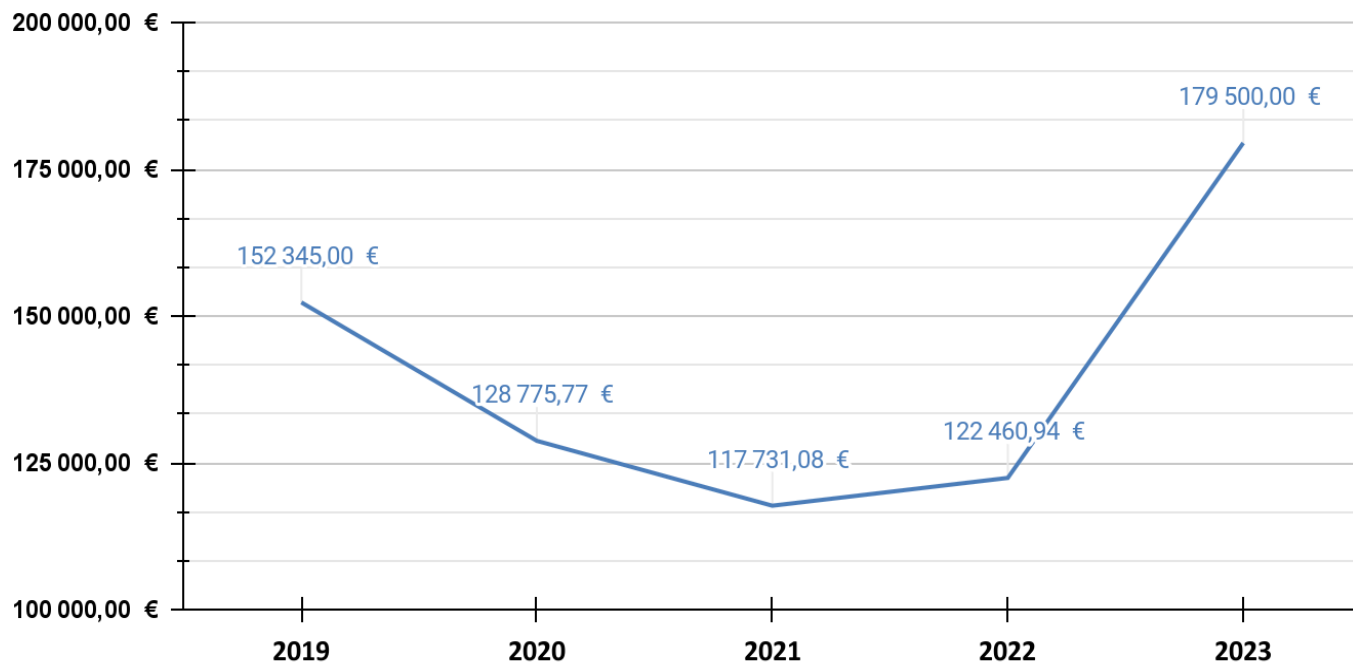
Dépenses de fonctionnement 2019-2023 de BP à BP



En 2023, les dépenses de fonctionnement ont été prévues à la baisse malgré l'inflation et la revalorisation des charges de personnel

Les charges financières (frais des emprunts) sont en augmentation en partie en raison de l'évolution importante des taux. En 2023 le taux d'emprunt était de 3,69 % et 3,64 % pour le prêts verts contre 1,25 % en 2022.

## Charges financières (66)

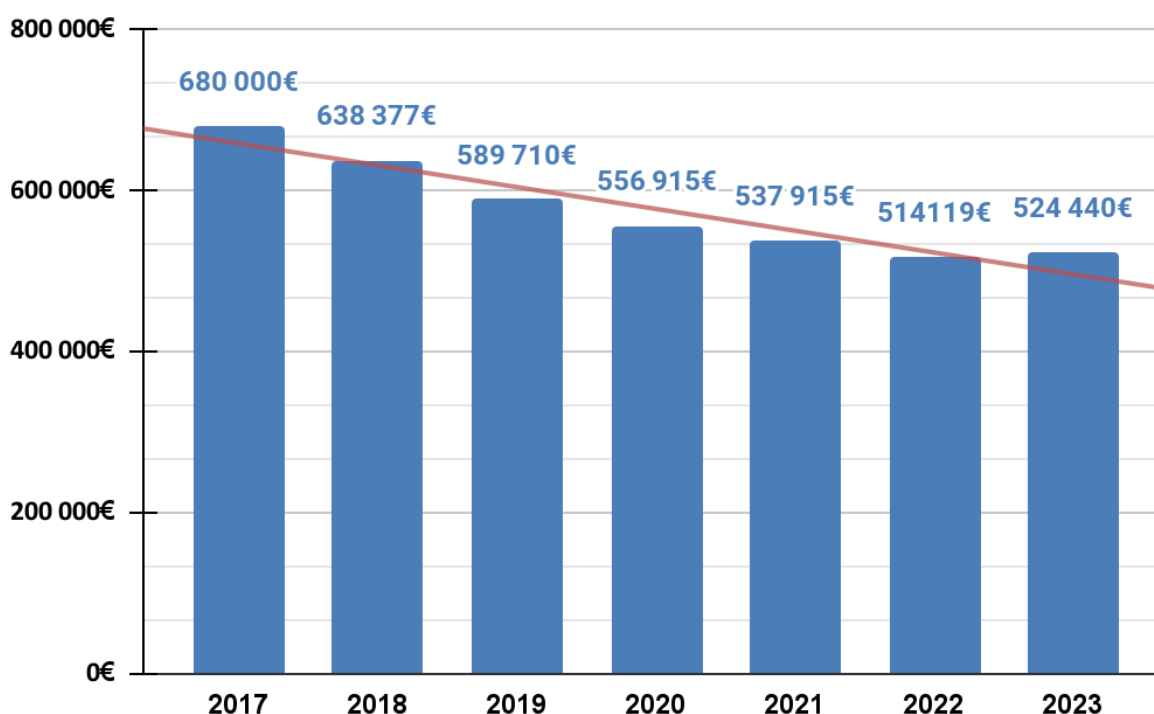


## 2. Les produits de fonctionnement :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle est globale et libre d'emploi ; elle est fixée chaque année par la loi de finances. En diminution constante depuis plusieurs années, la DGF a légèrement augmenté en 2023.

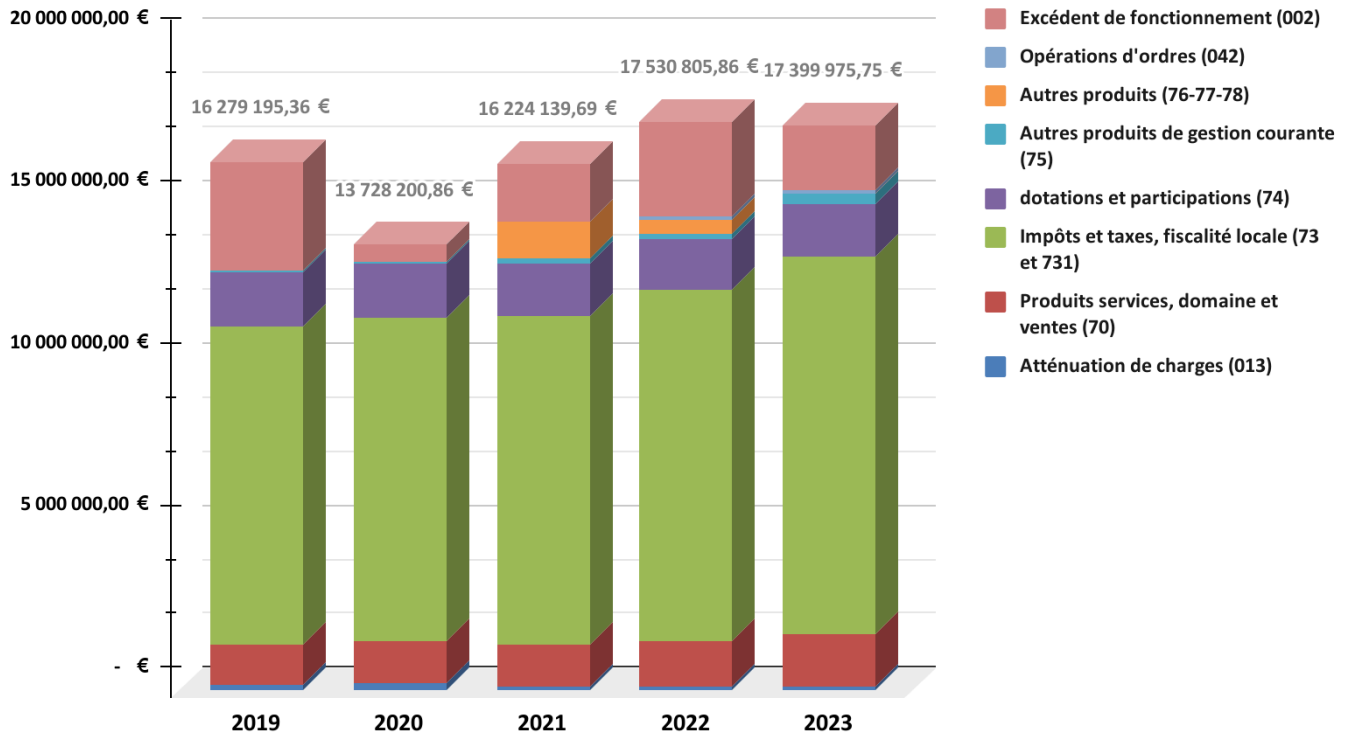
### Evolution de la DGF

#### évolution de la DGF de 2017 à 2023



Recettes de fonctionnement de BP à BP					
	2019	2020	2021	2022	2023
Atténuation de charges (013)	148 000,00 €	214 114,68 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €
Produits services, domaine et ventes (70)	1 269 000,00 €	1 278 700,00 €	1 306 200,00 €	1 364 331,00 €	1 628 110,00 €
Impôts et taxes, fiscalité locale (73 et 731)	9 807 924,00 €	9 993 000,00 €	10 121 631,08 €	10 860 969,00 €	11 634 338,00 €
dotations et participations (74)	1 659 146,00 €	1 651 740,00 €	1 613 886,00 €	1 543 807,00 €	1 609 926,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	33 123,58 €	43 223,58 €	146 100,00 €	182 000,00 €	303 400,00 €
Autres produits (76-77-78)	- €	- €	1 167 454,00 €	437 546,00 €	20 003,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>16 279 195,36 €</b>	<b>13 728 200,86 €</b>	<b>16 224 139,69 €</b>	<b>17 530 805,86 €</b>	<b>17 399 975,75 €</b>

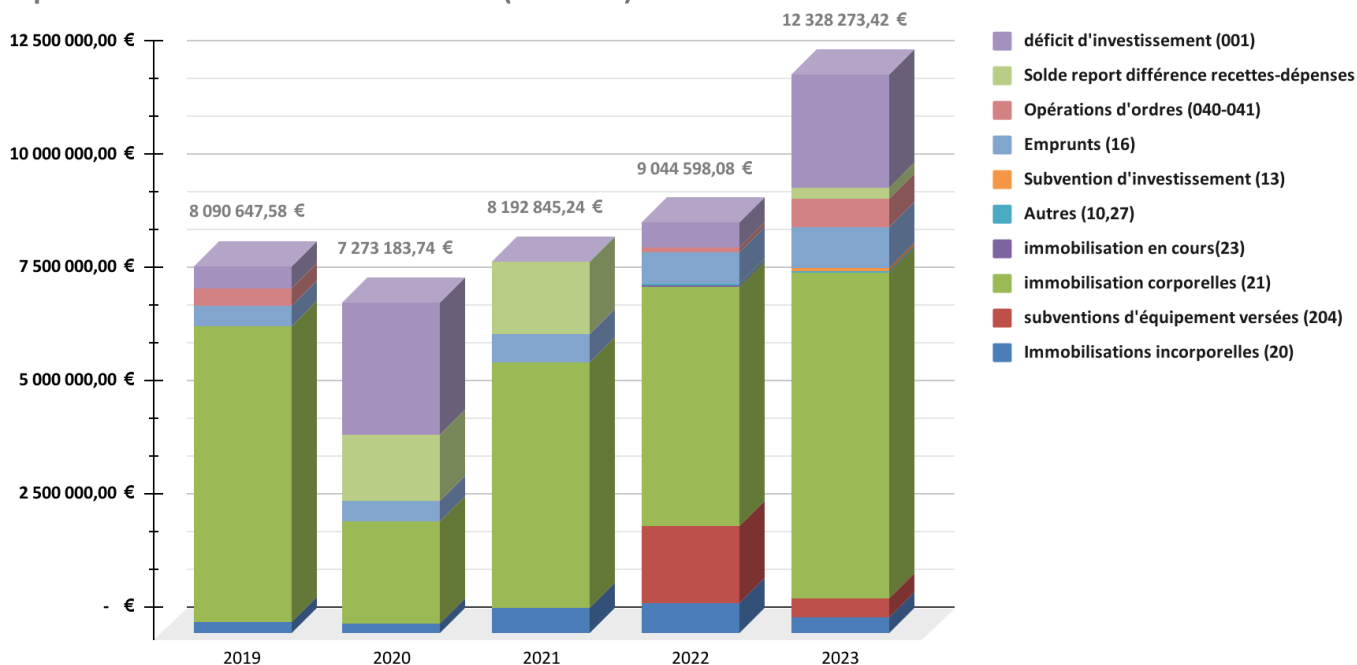
## Recettes de fonctionnement



### 3. Les dépenses d'investissement :

dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)					
	2019	2020	2021	2022	2023
Immobilisations incorporelles (20)	232 300,00 €	183 881,84 €	522 880,00 €	626 485,80 €	313 296,45 €
subventions d'équipement versées (204)	- €			1 716 945,12 €	450 000,00 €
immobilisation corporelles (21)	6 528 250,81 €	2 258 977,24 €	5 430 534,61 €	5 301 347,81 €	7 181 010,00 €
immobilisation en cours(23)	- €		10 000,00 €	33 000,00 €	- €
Autres (10,27)	2 328,97 €	5 200,00 €	7 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
Subvention d'investissement (13)	- €	- €	- €	- €	93 600,00 €
Emprunts (16)	445 100,00 €	464 000,00 €	622 000,00 €	695 200,00 €	891 000,00 €
Opérations d'ordres (040-041)	400 000,00 €	5 200,00 €		100 000,00 €	620 528,00 €
déficit d'investissement (001)	482 667,80 €	2 924 796,23 €	- €	556 619,35 €	2 501 033,78 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>8 090 647,58 €</b>	<b>5 842 055,31 €</b>	<b>6 592 414,61 €</b>	<b>9 044 598,08 €</b>	<b>12 075 468,23 €</b>
Solde report différence recettes-dépenses		1 431 128,43 €	1 600 430,63 €		252 805,19 €
<b>Total dépenses d'investissement avec report</b>	<b>8 090 647,58 €</b>	<b>7 273 183,74 €</b>	<b>8 192 845,24 €</b>	<b>9 044 598,08 €</b>	<b>12 328 273,42 €</b>

Dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)



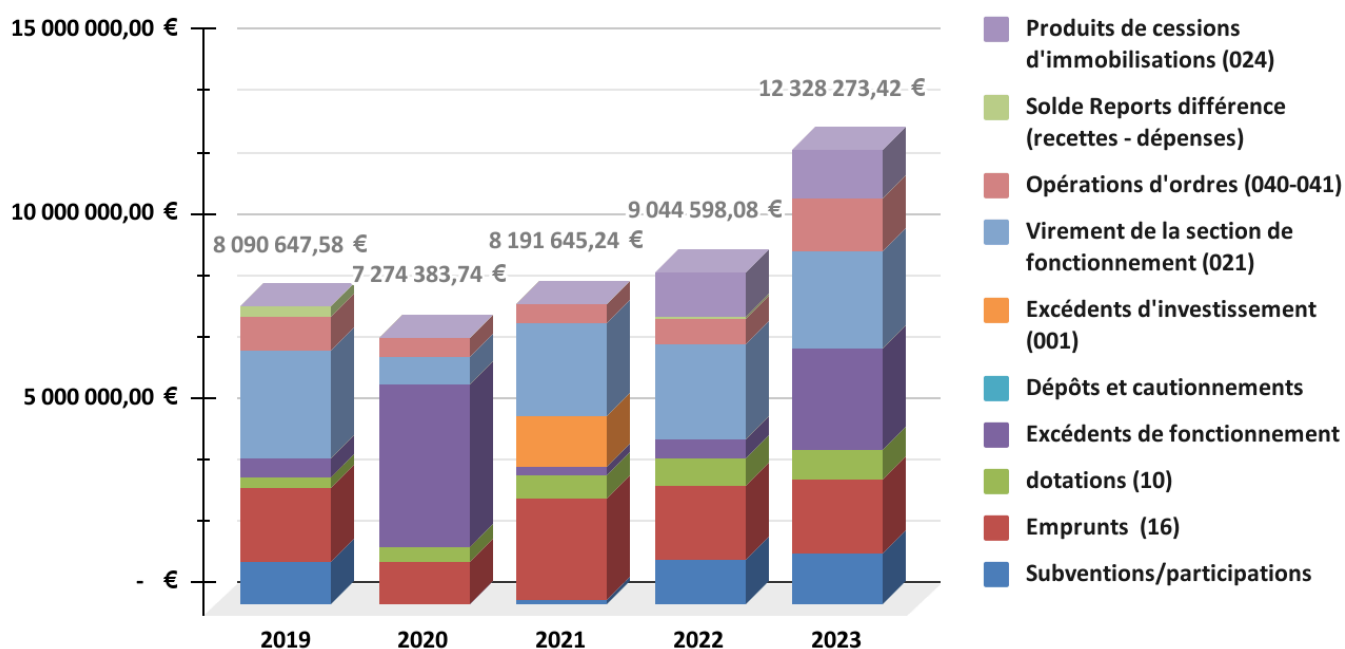
#### 4. Les ressources d'investissement :

La réalisation des actions en section d'investissement reste toujours subordonnée à une recherche active de subventions afin de garantir au mieux la réalisation de notre plan pluriannuel d'investissement.

Le montant perçu au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée de l'exercice 2023 était de 828 422,28 € (dépenses éligibles) dont 817 738,97 € pour l'investissement et 10 683,31 € pour le fonctionnement. En 2022 la Ville avait perçu 725 470,13 €, soit une augmentation de 12,43 % en 2023.

Pour mémoire, le taux applicable du FCTVA est de 16,404 %.

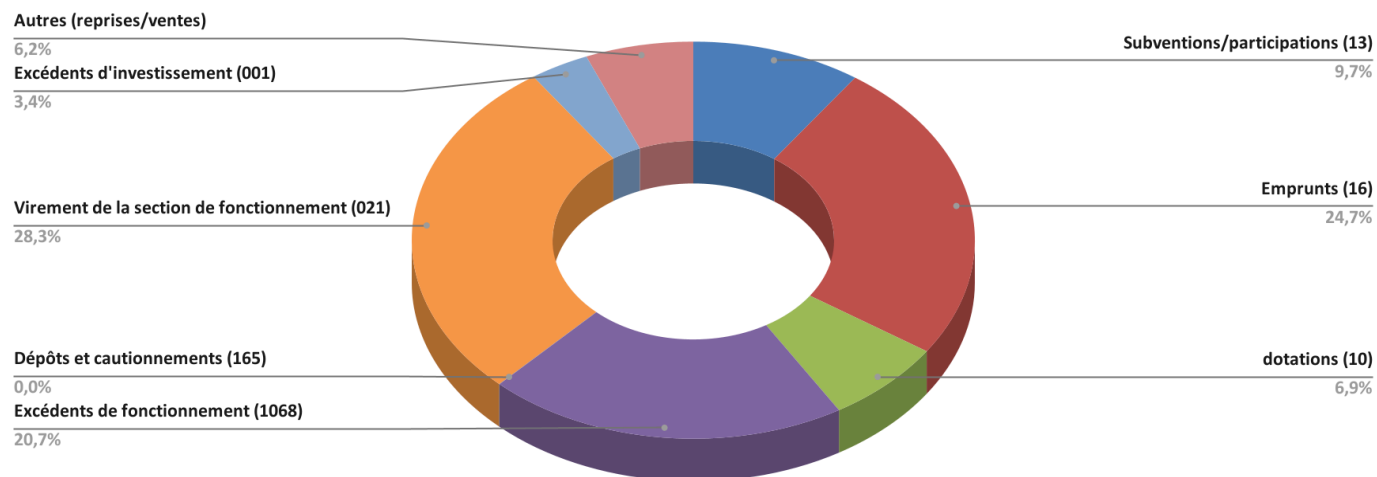
#### Recettes d'investissement de BP à BP (hors DM)





## 5. Bilan de la section d'investissement

### Ressources de financement de l'équipement 2019-2023



Les ressources d'investissement de 2019 à 2023 sont essentiellement basées sur les fonds propres mais aussi sur la recherche. **En 2023 un important travail a été réalisé de manière à augmenter la part des subventions pour équilibrer ces ratios.**

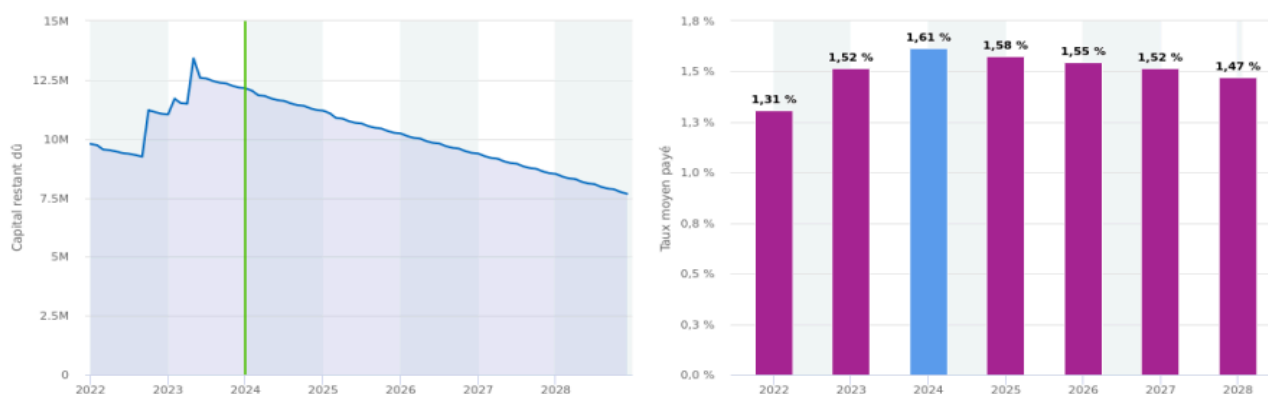
## III. Analyse de l'endettement

### 1. La situation actuelle de la dette

#### I. Evolution de la dette

 Notionnel	Nombre de financements	12	<b>12 148 427 €</b> Capital Restant Dû
	Durée de vie résiduelle	18 ans et 6 mois	
 Risque	Taux fixe	100%	<b>1,61%</b> Taux d'intérêt moyen
	Taux variable	0%	
 Annuités	Capital	952 K€	<b>1 146 155 €</b> Annuité
	Intérêts	194 K€	

#### EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES



- Faits marquants de l'exercice écoulé**

En 2023, la ville a contracté 4 financements dont 3 prêts et une ligne de trésorerie.

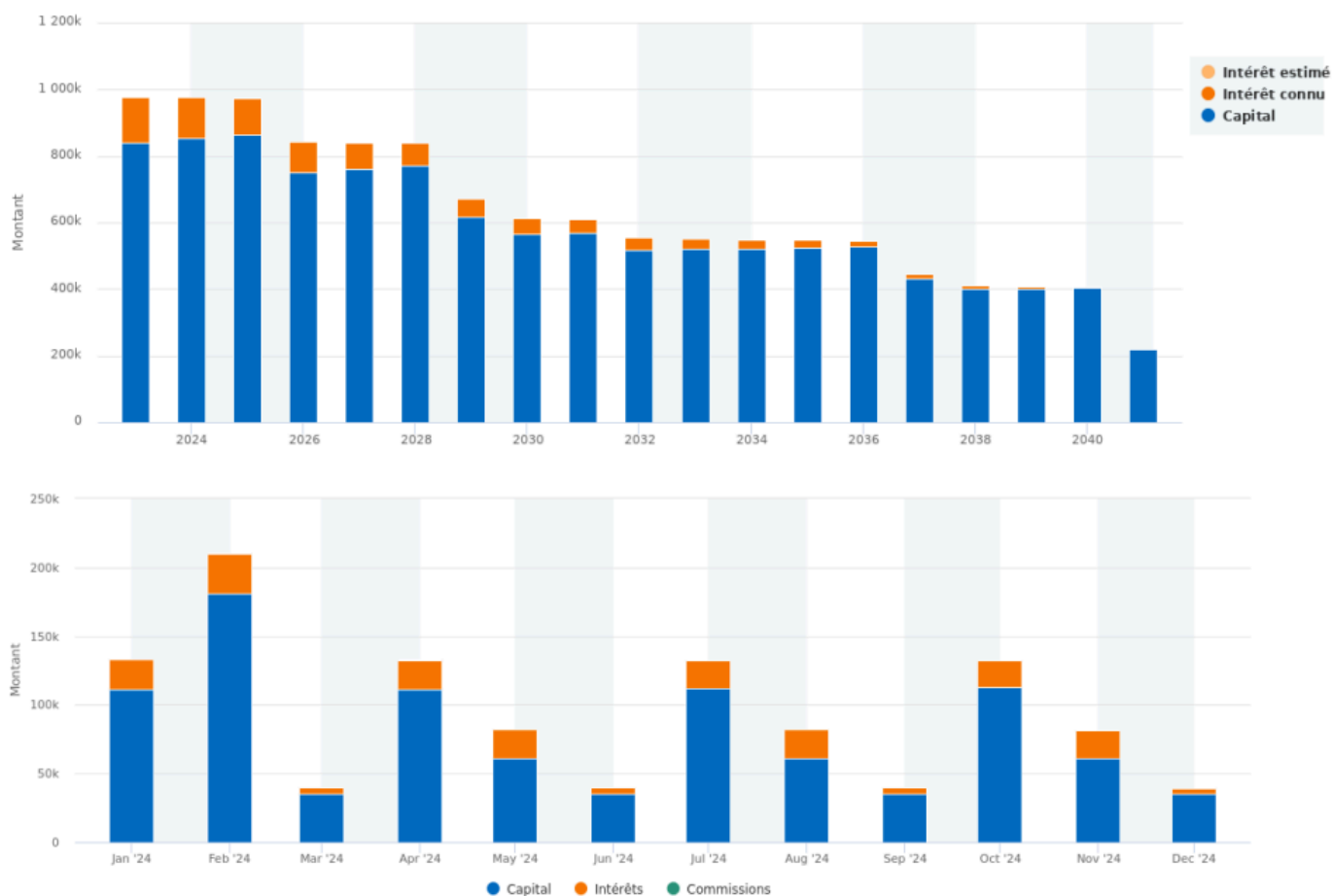
	MONTANT	DUREE	BANQUE	TAUX	DATE DEBUT
MON545014EUR	1 000 000 €	15 ans		Taux fixe 3.69%	17/04/23
MON545015EUR	500 000 €	15 ans		Taux fixe 3.64%	17/04/23
MON545016EUR	500 000 €	15 ans		Taux fixe 3.64%	17/04/23
9623751070A	750 000 €	12 mois		€STER+0.55%	26/05/23

- L'évolution au 1<sup>er</sup> Janvier 2024**

Triel-sur-Seine débute l'exercice 2024 avec une dette de 12 148 K€ répartie en 12 financements. Ce capital restant dû évoluera dans le temps à mesure de l'utilisation future de la ligne de trésorerie. Le taux d'intérêt moyen s'établira à 1.61%.

## 2. L'annuité de la dette

### REMBOURSEMENT DES ANNUITES DE LA DETTE



Hormis les futurs mouvements à venir de la ligne de trésorerie, le remboursement en annuités de la dette est estimé à 1 147 K€ en 2024 décomposé en 952 K€ de capital comptable et 194K€ d'intérêts.

Le suivi budgétaire 2024 montre que les mois des mars, juin, septembre et décembre seront les moins chargés en décaissement de flux.

### 3. La capacité dynamique de désendettement

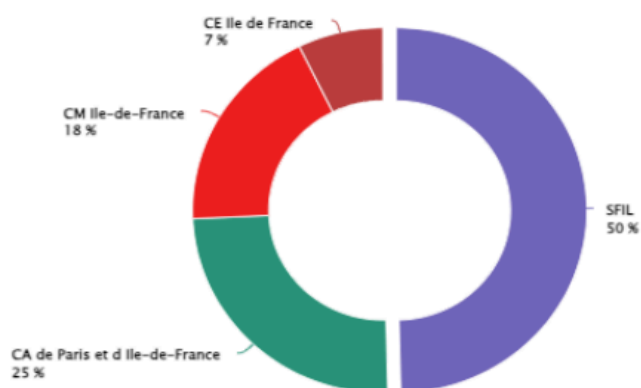
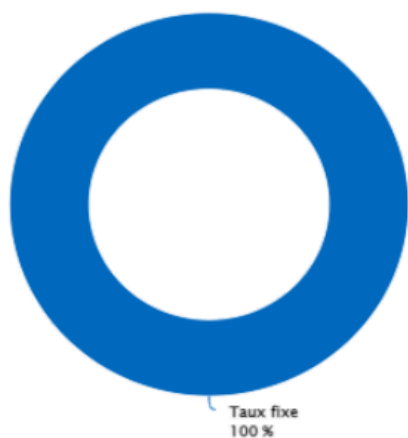
#### PROFIL D'EXTINCTION DE L'ENCOURS



Sans surprise, l'impact des financements de 2023 fait peser sur le rythme de désendettement de la ville : +12.79% comparé à 2022.

Date	Capital restant dû K€	Evolution (%)
01/01/2023	11 038	
01/01/2024	12 148	10,06%
01/01/2025	11 196	1,43%
01/01/2026	10 230	-7,32%

#### CARACTERISTIQUE DE LA DETTE



Triel-sur-Seine maintient sa politique de dette à 100% taux fixe pour se prémunir de tout risque de taux.

## IV. Éléments de prospective et orientations budgétaires

### 1. Analyses des CA de 2019 à 2023 en fonctionnement

#### 1.1 Recettes de fonctionnement:

En 2023, les recettes de la ville ont été réalisées conformément à la prévision budgétaire avec une légère augmentation.

Recettes prévues au BP 2023 : 15,408 M€, Pré CA 2023 : 15,607 M€ (hors excédent) soit un excédent de 199 654 €.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	PRE CA 2023
002 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	3 362 001,78 €	533 148,45 €	1 759 385,30 €	2 930 152,86 €	1 991 970,75 €
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	276 987,70 €	218 880,49 €	149 379,32 €	73 183,08 €	112 338,14 €
042 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 336,00 €		22 749,20 €	172 408,88 €	158 188,23 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS PRESTATIONS	1 315 794,77 €	929 820,89 €	1 040 903,46 €	1 622 179,64 €	1 641 982,21 €
73 IMPÔTS ET TAXES	10 090 536,39 €	10 258 192,01 €	12 771 469,83 €	11 136 072,34 €	11 789 605,75 €
731 FISCALITÉ LOCALE					
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 739 297,52 €	1 789 354,17 €	1 591 675,39 €	1 704 046,33 €	1 564 576,87 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	155 314,66 €	129 525,20 €	319 421,06 €	232 800,65 €	297 774,40 €
76 PRODUITS FINANCIERS	2,10 €	1,75 €	1,68 €	2,10 €	9,59 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	190 232,85 €	128 514,25 €	214 460,12 €	117 035,85 €	34 045,48 €
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		583 727,00 €	1 167 454,00 €	437 544,00 €	9 138,06 €
<b>Total Recettes</b>	17 142 503,77 €	14 571 164,21 €	19 036 899,36 €	18 425 425,73 €	17 599 629,48 €
<b>Total Recettes sans excédents</b>	13 780 501,99 €	14 038 015,76 €	17 277 514,06 €	15 495 272,87 €	15 607 658,73 €

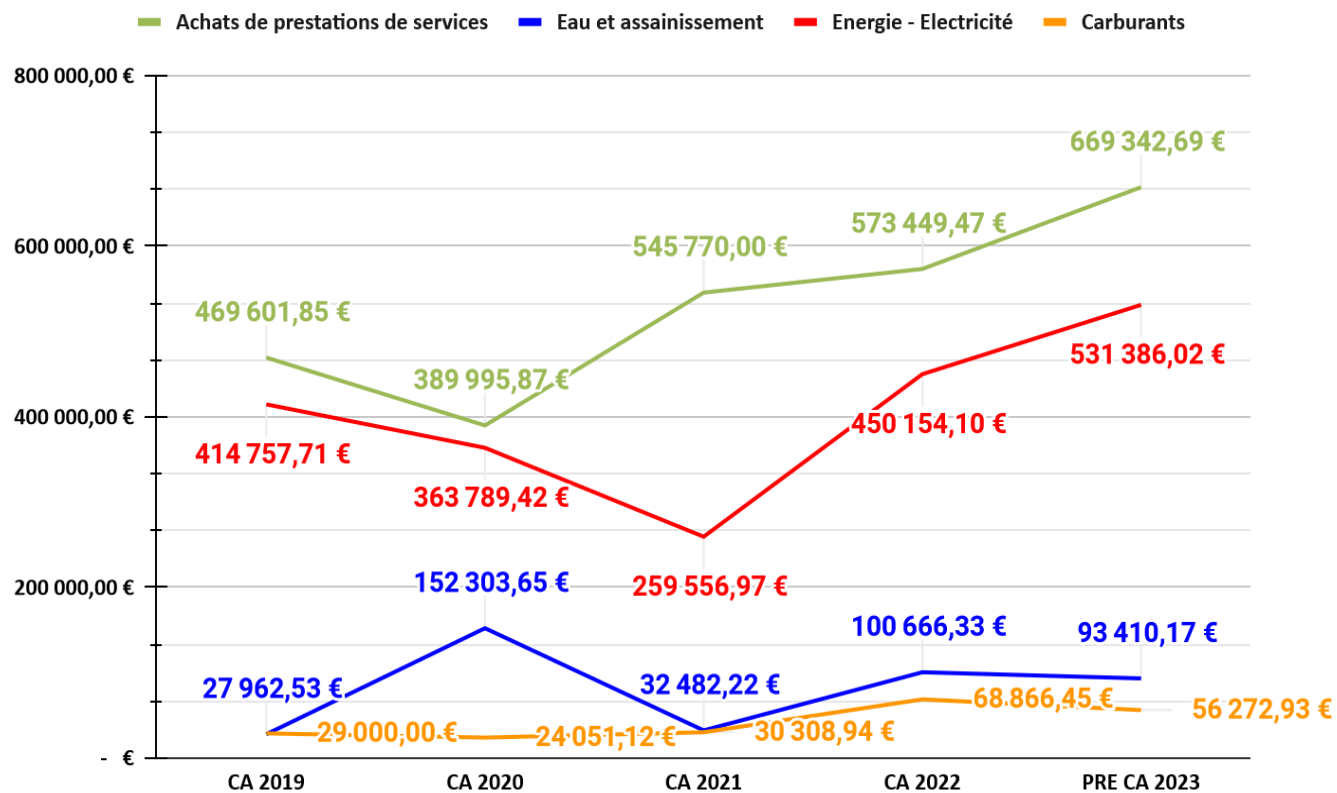
## 1.2 Dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	PRE CA 2023
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 832 054,67 €	2 947 892,62 €	3 124 835,36 €	3 003 312,22 €	3 218 263,44 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	7 156 469,27 €	7 300 531,69 €	7 821 320,10 €	8 006 786,94 €	8 176 109,05 €
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	925 687,73 €	954 231,16 €	2 730 886,00 €	1 001 138,44 €	603 823,61 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 456,58 €	506 675,64 €	632 406,48 €	800 689,29 €	943 737,25 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	690 504,75 €	684 210,33 €	713 069,40 €	684 881,84 €	679 882,81 €
66 CHARGES FINANCIÈRES	151 424,79 €	127 169,96 €	113 400,64 €	131 996,51 €	185 820,76 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	585,00 €	72 793,36 €	22 207,48 €	34 310,77 €	3 427,29 €
68 DOTATION PROVISIONS SEMI-BUDGÉTAIRES			437 544,00 €	16 500,00 €	125 829,98 €
<b>Total dépenses</b>	12 257 182,79 €	12 593 504,76 €	15 595 669,46 €	13 679 616,01 €	13 936 894,19 €

### 1.3 Effets de la crise énergétique et de l'inflation sur les frais de fonctionnement

+96 k€ d'augmentation des prestations de services, - 7 k€ en consommation d'eau, + 81 k€ en électricité, - 12 k€ en consommation de carburants.  
**Soit un total de + 158 k€ de frais supplémentaires !**

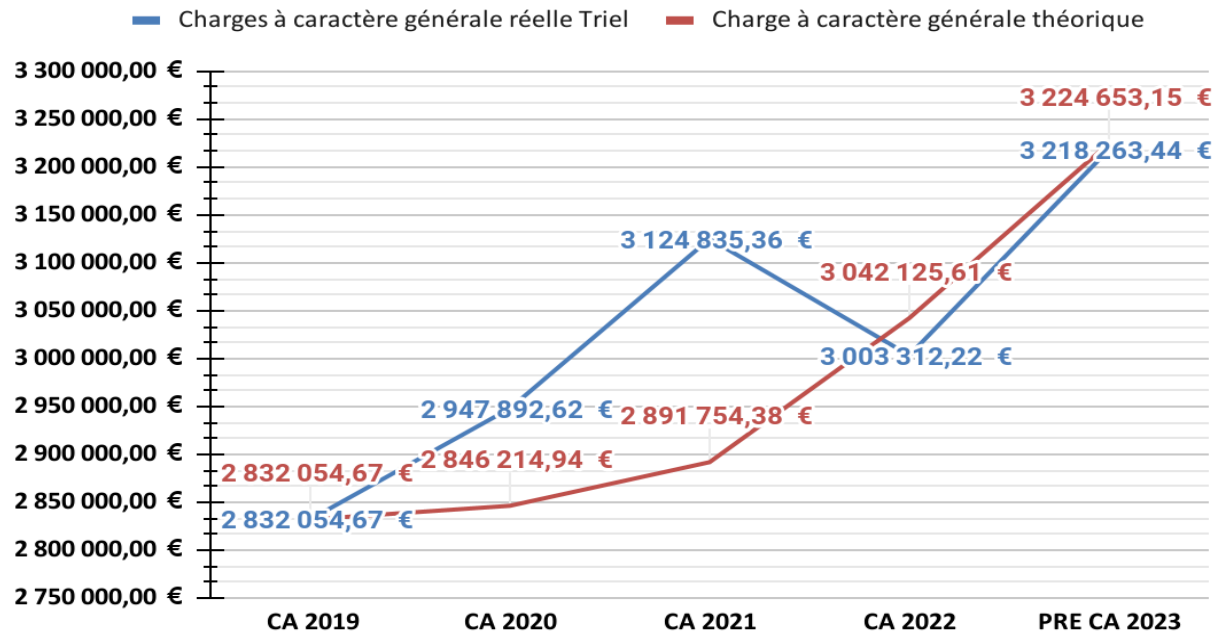
Frais de fonctionnement CA 2019 - Pré CA 2023



### 1.4 Mesures budgétaires compensatoires et évolution des dépenses de fonctionnement

Entretien courant du patrimoine communal, création du service voirie / espaces verts, d'un service entretien et développement du service mobilité .

#### Evolution des dépenses de fonctionnement CA 2019 - pré CA 2023





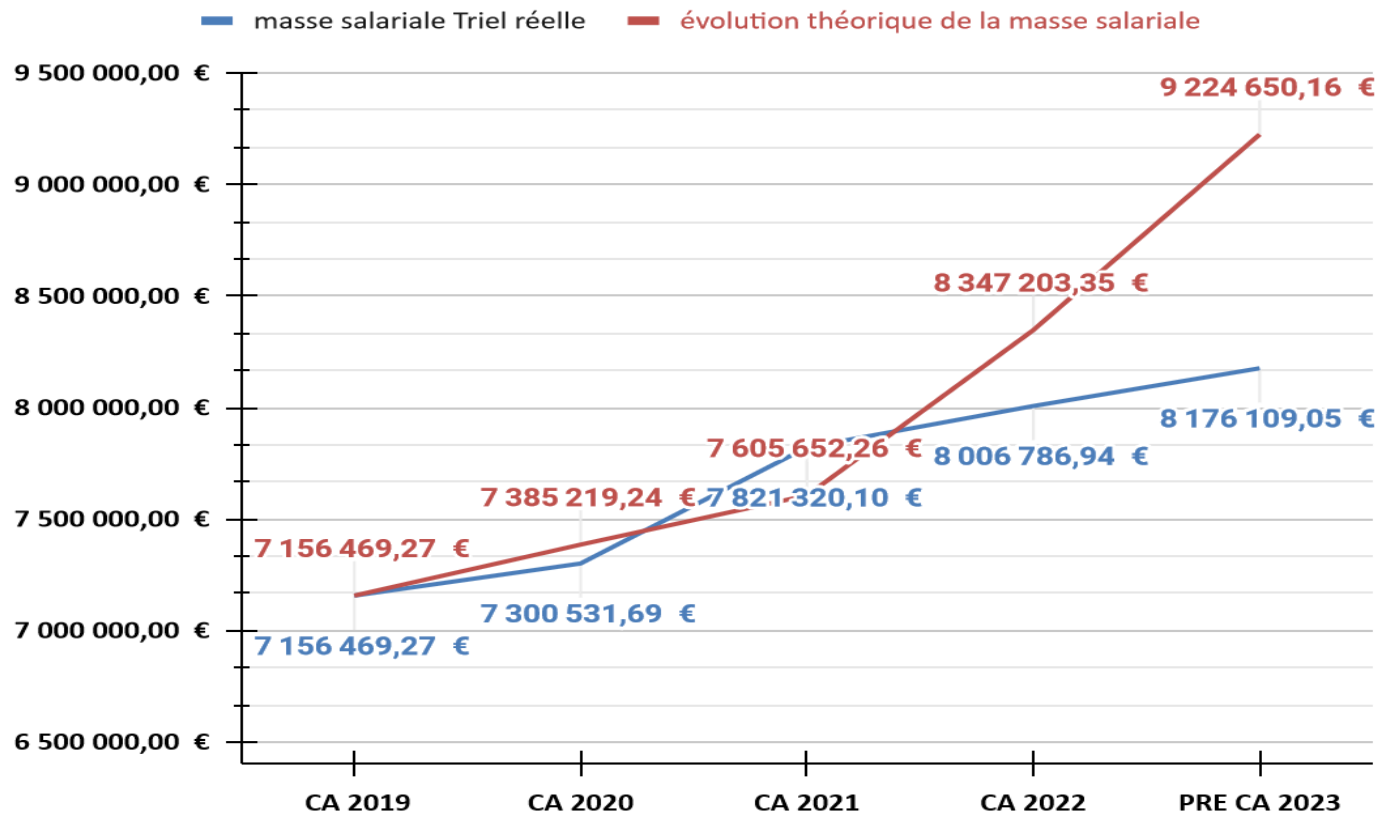
En suivant l'évolution de l'inflation entre 2019 et 2023 (source INSEE), les dépenses de fonctionnement auraient dû être de :

Charges à caractère général 2019 :	2 832 054,67 €		Evolution à l'inflation	Charges à caractère général réelles Triel-sur-Seine	Ecart
		inflation			
<b>2019</b>			2 832 054,67 €	2 832 054,67 €	0,00€
<b>2020</b>		0,50%	2 846 214,94 €	2 947 892,62 €	101 677,68 €
<b>2021</b>		1,60%	2 891 754,38 €	3 124 835,36 €	233 080,98 €
<b>2022</b>		5,20%	3 042 125,61 €	3 003 924,22 €	-38 201,39 €
<b>Estimation 2023 Banque de France</b>		6,00%	3 224 653,15 €	3 218 263,44 €	-6 389,71€

**Soit une inflation maîtrisée sur les frais de fonctionnement entre 2022 et 2023**

## 1.5 Etude du contre coût des mesures compensatoires sur les charges de personnel

### Evolution de la masse salariale CA 2019 - Pré CA 2023



Avec les augmentations régulières du SMIC et le point d'indice depuis 2019, la masse salariale aurait dû être en 2023 de 9,224 M€ contre 8,176 M€ soit une économie de plus de 636 k€.

Malgré ces évolutions importantes, le service aux administrés a été maintenu.

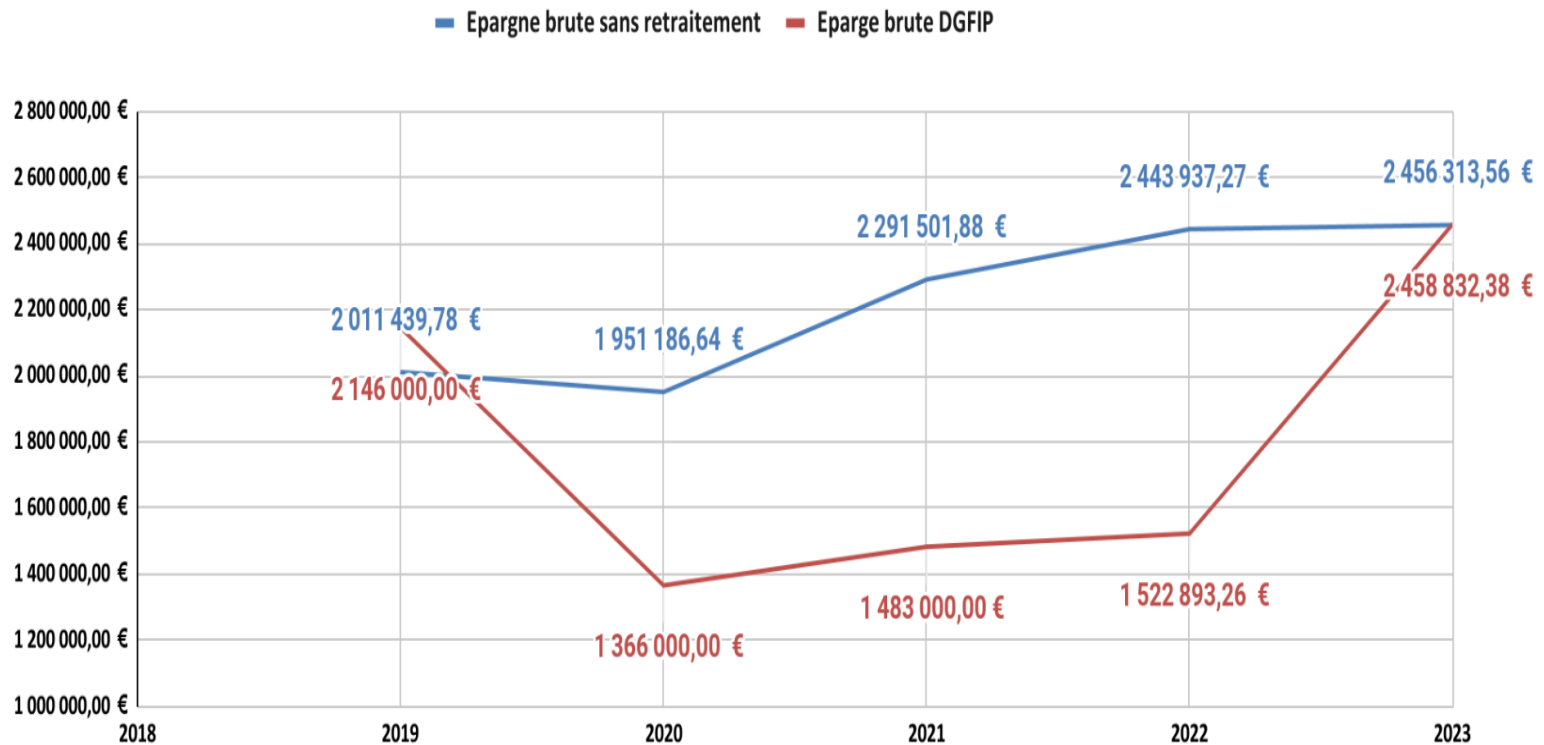
### Récapitulatif de l'évolution de la masse salariale depuis 2019

Masse salariale 2019 :	7 156 469,27 €	cumul		Masse salariale réelle	
	Valeur SMIC	SMIC + GVT + indice	Evolution au SMIC	Triel-sur-Seine	Ecart
<b>2019</b>	<i>1 521,22 €</i>		7 156 469,27 €	7 156 469,27 €	0,00€
<b>2020</b>	<i>1 539,42 €</i>	3,20%	7 385 219,24 €	7 300 531,69 €	-84 687,55 €
<b>2021</b>	<i>1 554,58 €</i>	2,98%	7 605 652,26 €	7 821 320,10 €	215 667,84 €
<b>2022</b>	<i>1 603,12 €</i>	6,87%	8 128 342,10 €	8 006 797,00 €	-121 545,10 €
<b>2023</b>	<i>1 747,20 €</i>	13,49%	9 224 650,16 €	8 176 109,05 €	-1 048 541,11 €

**Soit une économie de plus de 1048 k€ sur la masse salariale entre 2022 et 2023**

## 1.6 Evolution de l'épargne brute de 2019 à 2023 et conclusions

### Evolution de l'épargne brute au CA 2019 - 2023



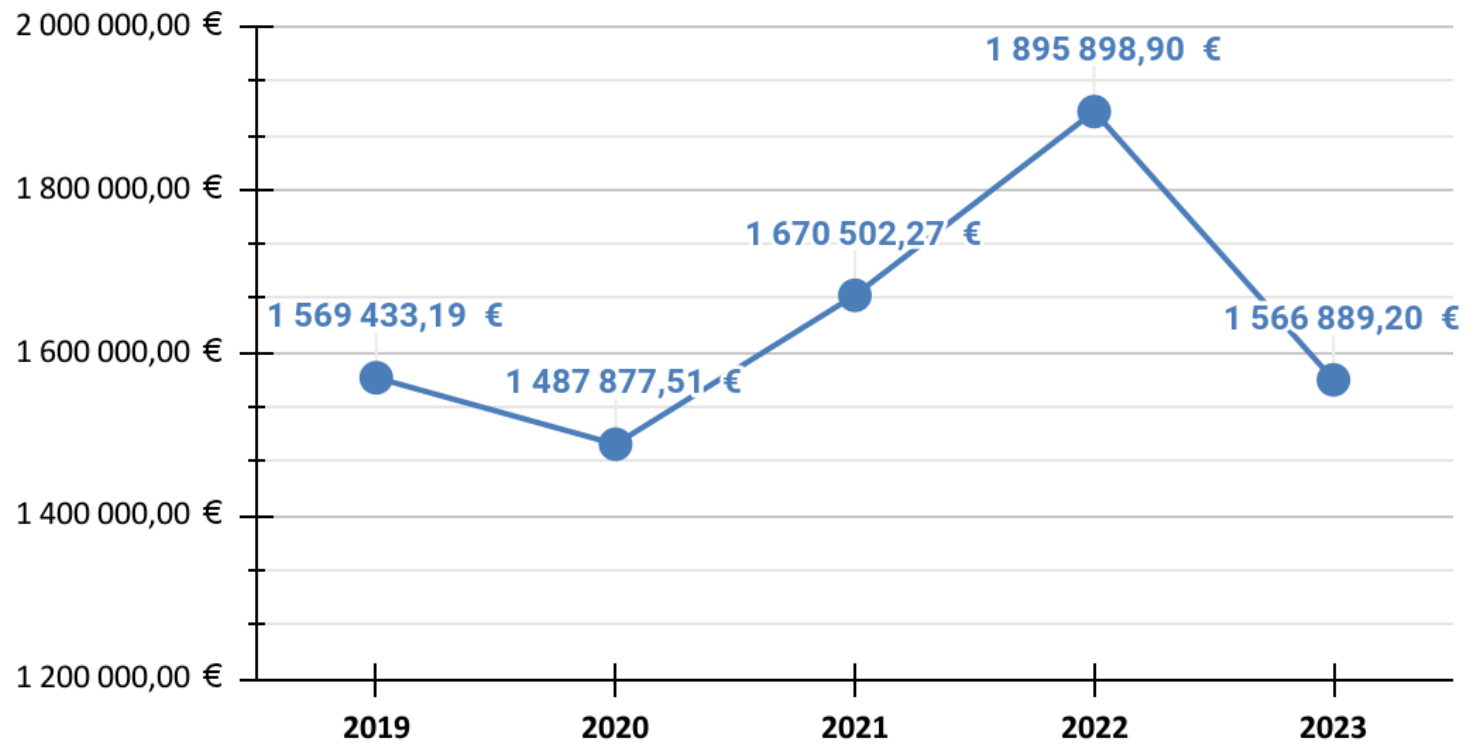
Depuis 2021, l'épargne brute est en constante augmentation. En 2023, l'épargne brute avec ou sans retraitement est quasiment au même niveau.

Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement

Retraitement = Retrait des recettes ou dépenses exceptionnelles

## 1.7 Evolution de l'épargne nette de 2019 à 2023

### évolution de l'épargne nette du CA 2019 à 2023



Épargne nette = Épargne brute moins remboursement de la dette

## 2. Analyses des CA de 2019 à 2023 en investissement

### 2.1 Recettes d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
001 EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTÉ INVESTISSEMENT			1 379 776,31 €		
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	500 456,58 €	506 675,64 €	632 406,48 €	800 689,29 €	943 737,25 €
041 OPE. PATRIMONIALES	104 310,02 €			582 852,24 €	2 556 549,34 €
10 DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	133 985,67 €	483 737,14 €	641 697,40 €	707 244,55 €	822 023,82 €
1068 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	482 668,23 €	4 352 172,53 €	220 790,84 €	511 077,04 €	2 753 838,97 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	680 000,00 €	537 128,00 €	1 381 288,53 €	1 477 977,92 €	2 145 220,85 €
16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	800 000,00 €	3 000 000,00 €	2 800 000,00 €	2 000 000,01 €	2 000 000,00 €
165 DÉPOT ET CAUTIONNEMENT REÇUS	156,00 €	3 373,60 €	306,00 €	431,70 €	104,00 €
166 REFINANCEMENT DE DETTE				1 709 498,17 €	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			6 000,00 €		64 366,45 €
024 PRODUIT DE CESSIONS		139 560,00 €			
4542 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		139 560,00 €		9 840,00 €	3 420,00 €
<b>Total Recettes</b>	2 701 576,50 €	9 022 646,91 €	7 062 265,56 €	7 799 610,92 €	11 289 260,68 €
<b>Total Recettes sans excédent</b>	2 701 576,50 €	9 022 646,91 €	5 682 489,25 €	7 799 610,92 €	11 289 260,68 €

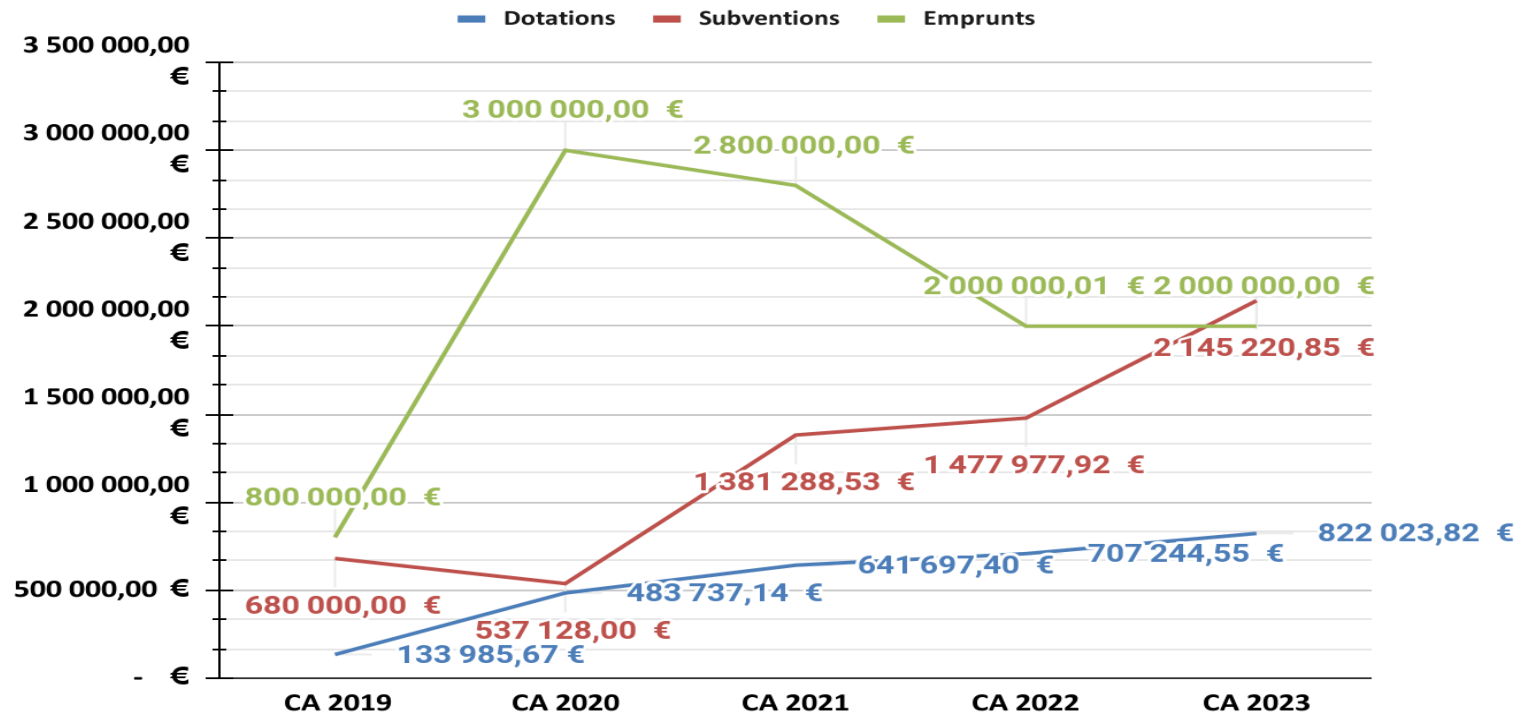
## 2.2 Dépenses d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
001 EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTÉ INVESTISSEMENT	774 973,21 €	2 921 044,10 €		556 619,35 €	2 501 033,78 €
040 OPÉ. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 336,00 €		22 749,20 €	172 408,88 €	158 188,23 €
041 OPÉ. PATRIMONIALES	104 310,02 €			582 852,24 €	2 556 549,34 €
10 APPORTS, DOTATIONS ET RÉSERVES	2 328,97 €	1 704,99 €		72 797,24 €	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS			560 000,00 €	- €	1 034 026,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	439 158,58 €	463 379,47 €	620 999,61 €	720 447,75 €	889 424,36 €
165 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENT VERSÉS			104,00 €	95,23 €	860,35 €
166 REFINANCEMENT DE DETTE				1 709 498,17 €	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	244 664,62 €	208 168,64 €	389 817,70 €	607 018,82 €	376 487,58 €
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	190 000,00 €		375 256,16 €	699 022,52 €	228 311,82 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 854 849,20 €	3 909 149,92 €	5 523 335,29 €	5 148 112,62 €	7 822 766,11 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			86 580,67 €	1 840,68 €	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			40 042,28 €	20 091,20 €	2 787,20 €
4541 OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		139 560,00 €		9 840,00 €	3 420,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>5 622 620,60 €</b>	<b>7 643 007,12 €</b>	<b>7 618 884,91 €</b>	<b>10 300 644,70 €</b>	<b>15 573 854,77 €</b>

### 2.3 Bilan des recettes de la section d'investissement

La recherche active de subvention a permis d'obtenir 2,145 M€ de recettes en 2023 pour un budget prévisionnel à hauteur de 1,424 M€ soit un excédent de 721 k€ par rapport à la prévision. Les dotations au budget primitif étaient estimées à hauteur de 762 k€, le réalisé est à hauteur de 822 k€, soit une augmentation de 60k€.

#### Subventions d'investissement, dotations et emprunts CA 2019 à CA 2023

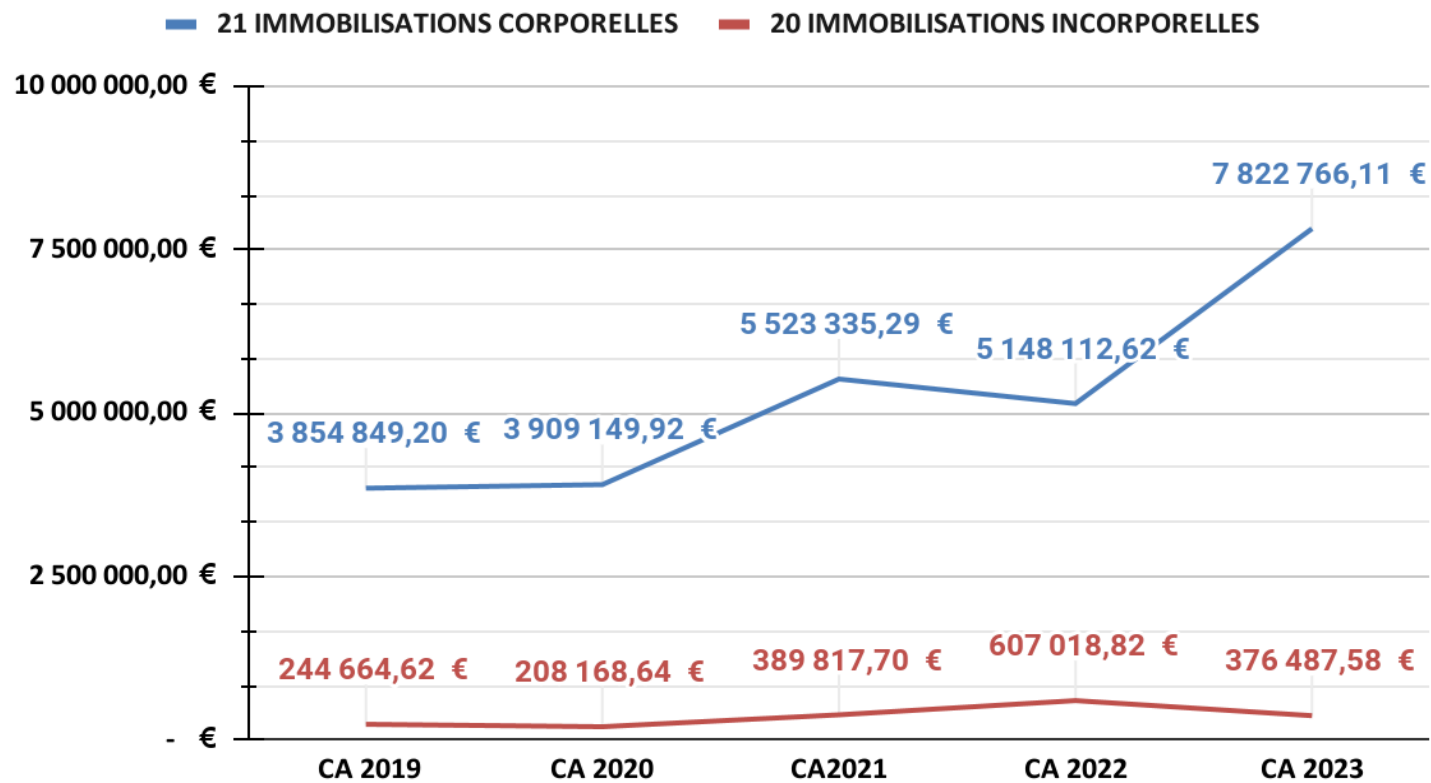




## 2.4 Bilan des dépenses de la section d'investissement

Les dépenses d'investissements ont été plus importantes que prévues à cause de l'augmentation importante des coûts de construction, certains projets ont dû être **décalés**

### Dépenses d'investissement CA 2019 à CA 2023



### 3. Prévisions budgétaires 2024

#### 3.1 Prévisions budgétaires en fonctionnement 2024

Les produits issus des prestations de services sont estimés pour l'exercice 2024 à 2.154 M€, un montant en augmentation par rapport aux recettes encaissées en 2023 qui étaient de 1.628 M€.

Cette hausse est due en partie à l'augmentation des tarifs du scolaire et périscolaire à compter du mois de septembre, mais également au remboursement prévu pour la reprise de compétence de la voirie depuis le 1er janvier 2024.

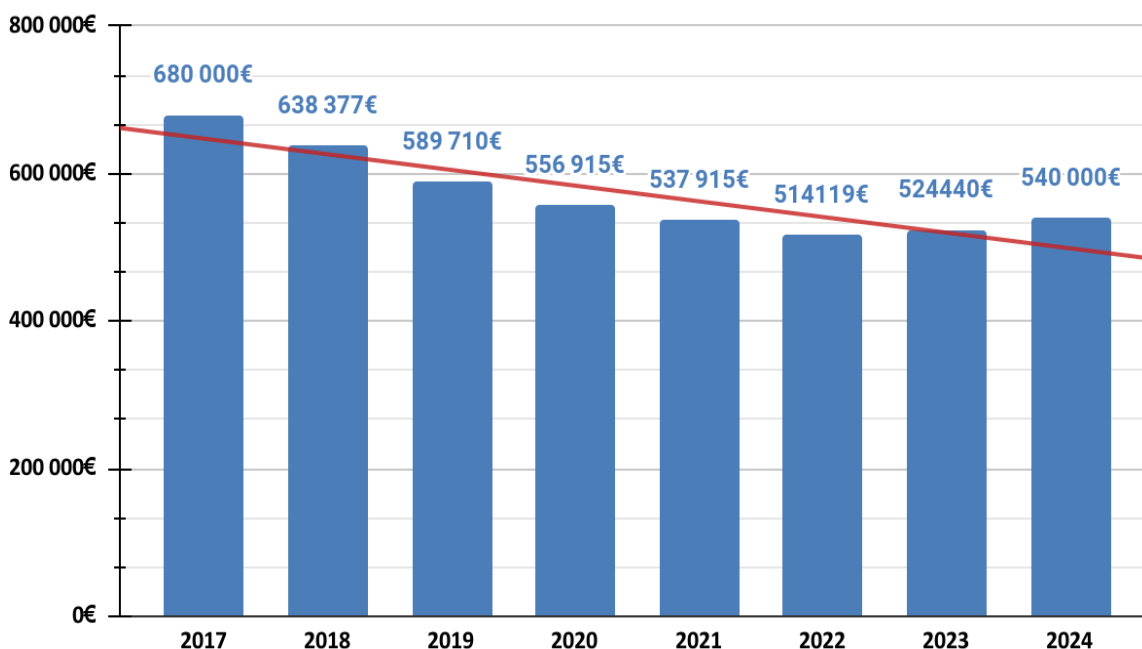
Malgré l'inflation et une baisse en 2023, les droits de mutation restent dynamiques. La commune a perçu au titre de l'exercice 2023 environ 705 k€.

Le principe de prudence dans le cadre des prévisions des droits de mutation nous amène pour l'exercice 2023 à budgéter 750 k€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la dotation la plus importante versée par l'État aux collectivités locales. Après une baisse significative depuis 2014, la DGF devrait augmenter en 2024 à hauteur de 540 k€.

##### 3.1.1 Dotation globale de fonctionnement 2024

évolution de la DGF de 2017 à 2024

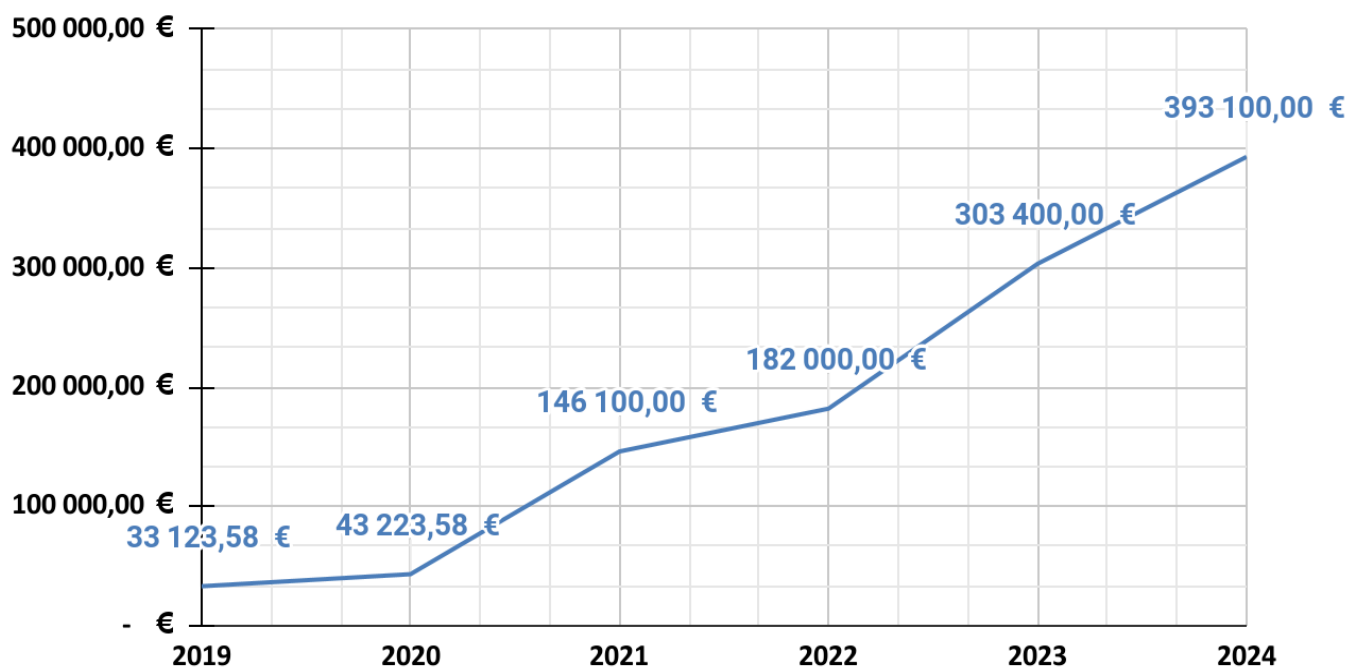


### 3.1.2 Analyse des recettes de fonctionnement :

- Poursuite de l'optimisation de la gestion du foncier et des droits d'occupation du domaine public.

En 2024, la bonne gestion du patrimoine nous amène à budgéter 393 k€ de recettes pour 2024 (297 k€ au CA provisoire 2023).

#### Autres produits de gestion courante (75) de 2019 à 2024 de BP à BP



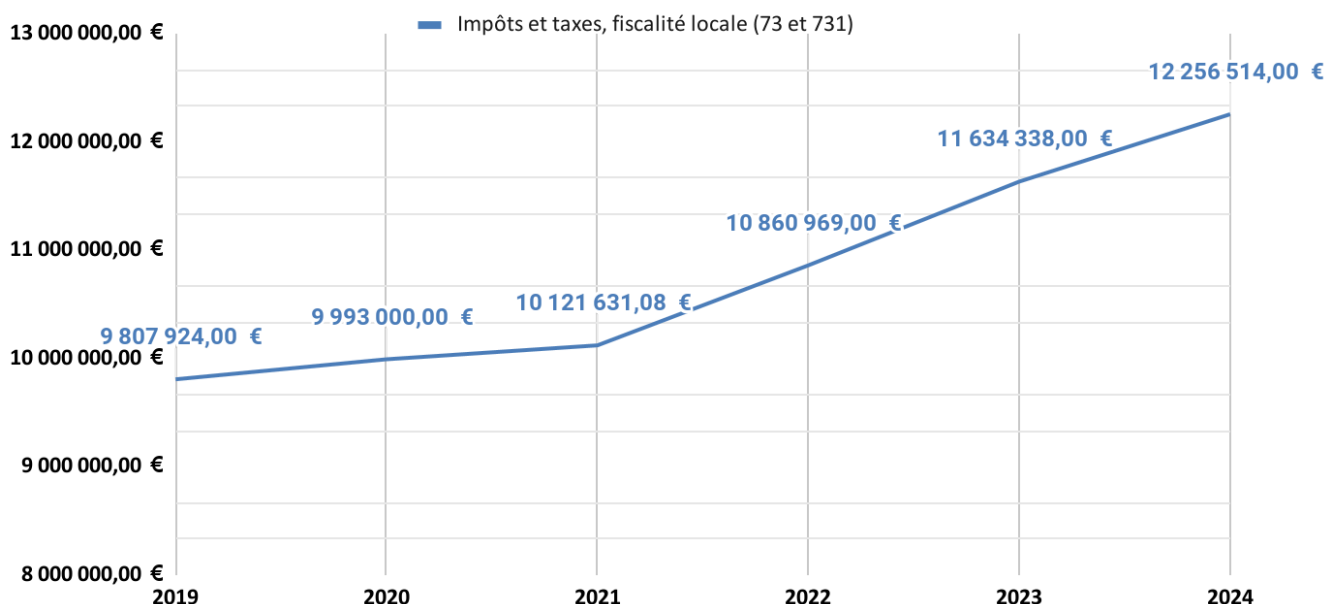
## Revalorisation des valeurs locatives :

### 3.1.3 Révision des valeurs locatives pour 2024

Les valeurs locatives cadastrales qui servent de base au calcul des impôts locaux sont revalorisées chaque année par l'Etat, au 1er janvier, dans la même proportion que la hausse des prix à la consommation constatée l'année précédente. Or, ces derniers ont augmenté de près de 3,9 % en 2024, ce qui va entraîner une revalorisation équivalente des valeurs locatives au 1er janvier 2024. Mécaniquement, tous les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter de 3,9% l'an prochain.

Cette hausse devrait en partie augmenter les recettes de fonctionnement de la mairie à hauteur de **622 k€** par an.

### Impôts et taxes (73)

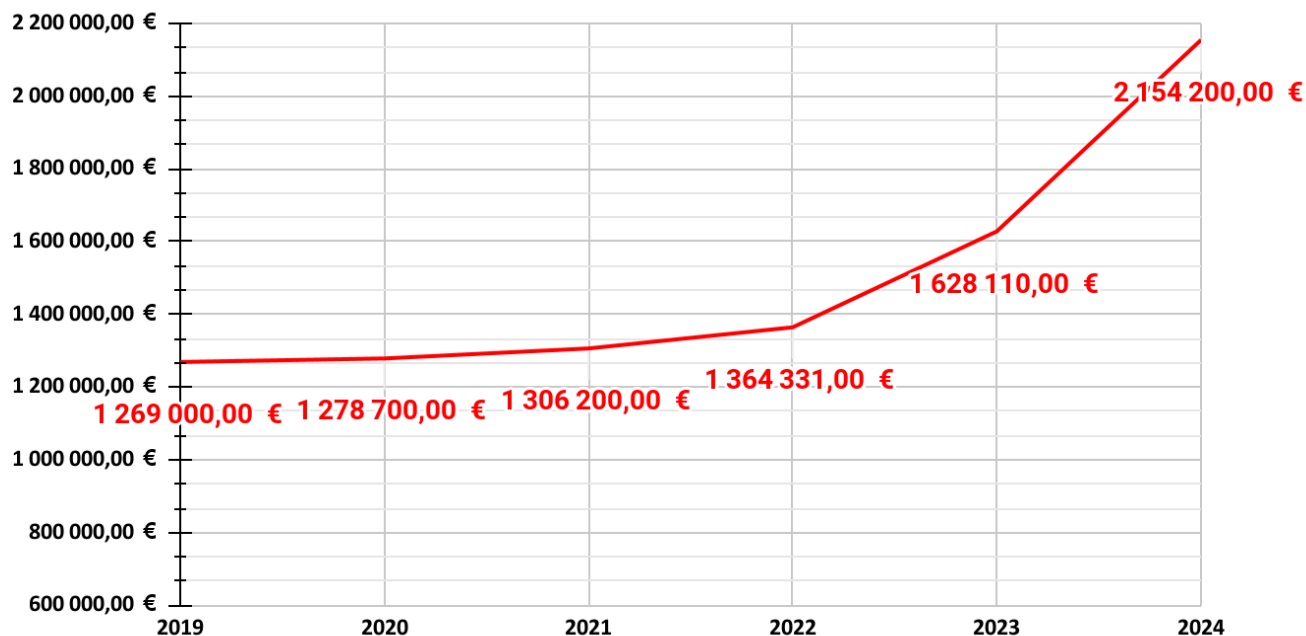


### 3.1.4 Optimisation des recettes de fonctionnement pour 2024

L'équipe municipale optimise depuis 2020 ses recettes de fonctionnement :

- Développement du parc de logement locatif communal
- Occupation du domaine public
- Remboursement des travaux suite à la reprise de la voirie

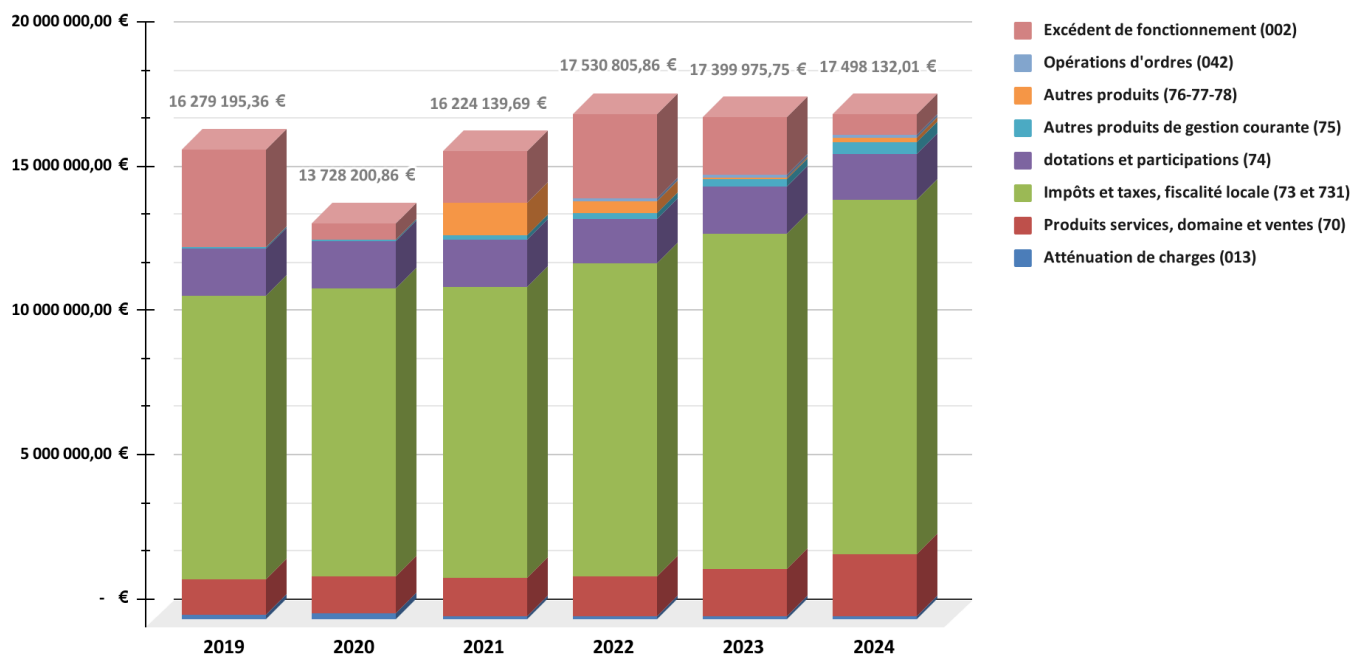
## Produits services, domaine et ventes (70) de BP à BP



### 3.1.5 Bilan des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de BP à BP (hors DM)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Atténuation de charges (013)	148 000,00 €	214 114,68 €	112 000,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	120 000,00 €
<b>Produits services, domaine et ventes (70)</b>	<b>1 269 000,00 €</b>	<b>1 278 700,00 €</b>	<b>1 306 200,00 €</b>	<b>1 364 331,00 €</b>	<b>1 628 110,00 €</b>	<b>2 154 200,00 €</b>
Impôts et taxes, fiscalité locale (73 et 731)	9 807 924,00 €	9 993 000,00 €	10 121 631,08 €	10 860 969,00 €	11 634 338,00 €	12 256 514,00 €
dotations et participations (74)	1 659 146,00 €	1 651 740,00 €	1 613 886,00 €	1 543 807,00 €	1 609 926,00 €	1 608 524,00 €
Autres produits de gestion courante (75)	33 123,58 €	43 223,58 €	146 100,00 €	182 000,00 €	303 400,00 €	393 100,00 €
Autres produits (76-77-78)	- €	- €	1 167 454,00 €	437 546,00 €	20 003,00 €	146 010,00 €
Opérations d'ordres (042)				100 000,00 €	100 228,00 €	100 000,00 €
Excédent de fonctionnement (002)	3 362 001,78 €	547 422,60 €	1 756 868,61 €	2 930 152,86 €	1 991 970,75 €	719 784,01 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>16 279 195,36 €</b>	<b>13 728 200,86 €</b>	<b>16 224 139,69 €</b>	<b>17 530 805,86 €</b>	<b>17 399 975,75 €</b>	<b>17 498 132,01 €</b>

## Recettes de fonctionnement



Depuis 2020, l'important travail d'optimisation permet de garder des recettes de fonctionnement élevées, estimées pour 2024 à hauteur de 16,8 M€ (hors excédent).

### 3.2 Prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement pour 2024

#### 3.2.1 Prévisions des charges de personnel pour 2024

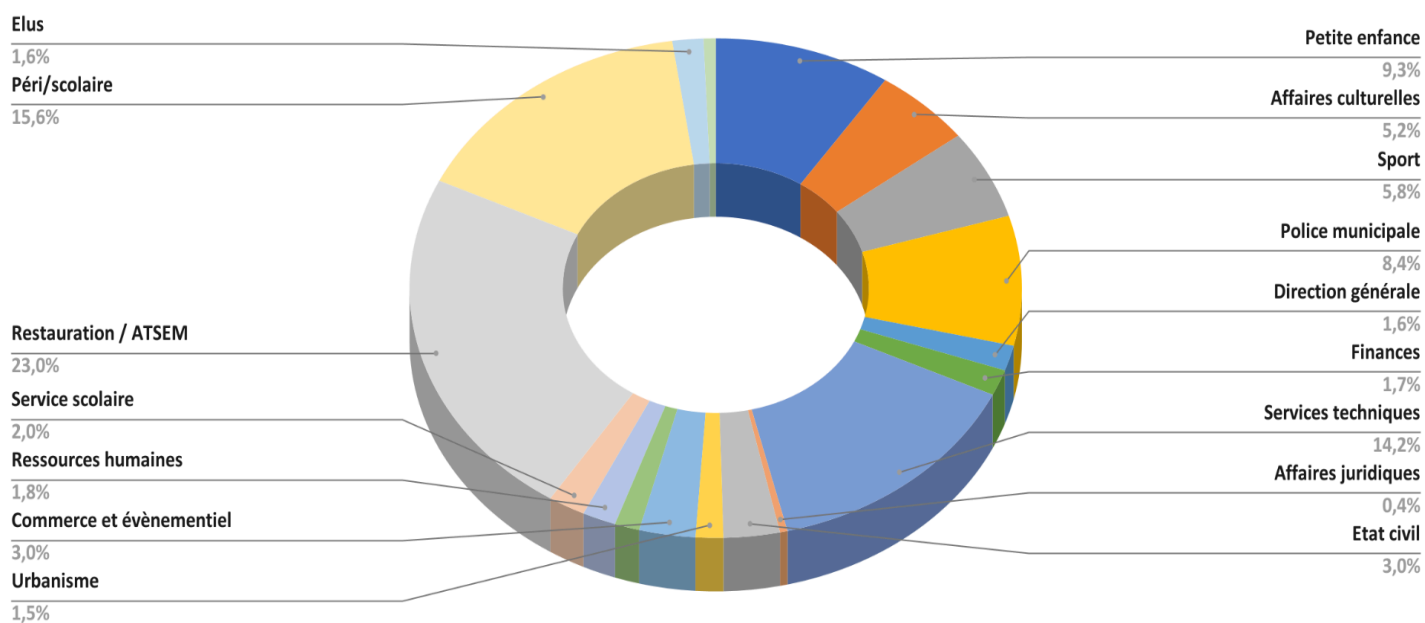
Les charges de personnel pour 2023 étaient de 8 176 109,05 € (CA provisoire) dont environ 153 k€ d'heures supplémentaires.

Les charges de personnel pour 2024 devraient augmenter à hauteur de : 8,950 M€.

Les facteurs d'évolution des charges de personnel :

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : changement de grade, d'échelon, titularisation.
- La hausse du minimum de traitement au niveau du SMIC suivant l'inflation

### Masse salariale par service 2023



### 3.2.2 Prévisions budgétaires pour les charges à caractère générale

Les charges à caractère générales pour 2023 étaient de 3,208 M€ au Pré CA.

Les facteurs d'évolution des charges à caractère générale sont :

- L'augmentation du coût des matières premières.
- L'optimisation des dépenses courantes de fonctionnement.
- La suppression des frais de transport collectif (bus scolaire).
- La montée en compétence des agents pour limiter l'appel aux entreprises extérieures et réaliser les travaux en régie.
- La réduction des dépenses de fonctionnement par l'installation de panneaux photovoltaïques, le remplacement de matériel énergivore et divers travaux d'isolation.

### 3.2.3 Les autres charges, subventions aux associations, CCAS et attributions de compensations

- Les subventions aux associations augmentent et la subvention au CCAS devrait atteindre 325 000 € en 2024.
- Le montant des attributions de compensation sera à hauteur de 456 k€ en fonctionnement pour 2024.

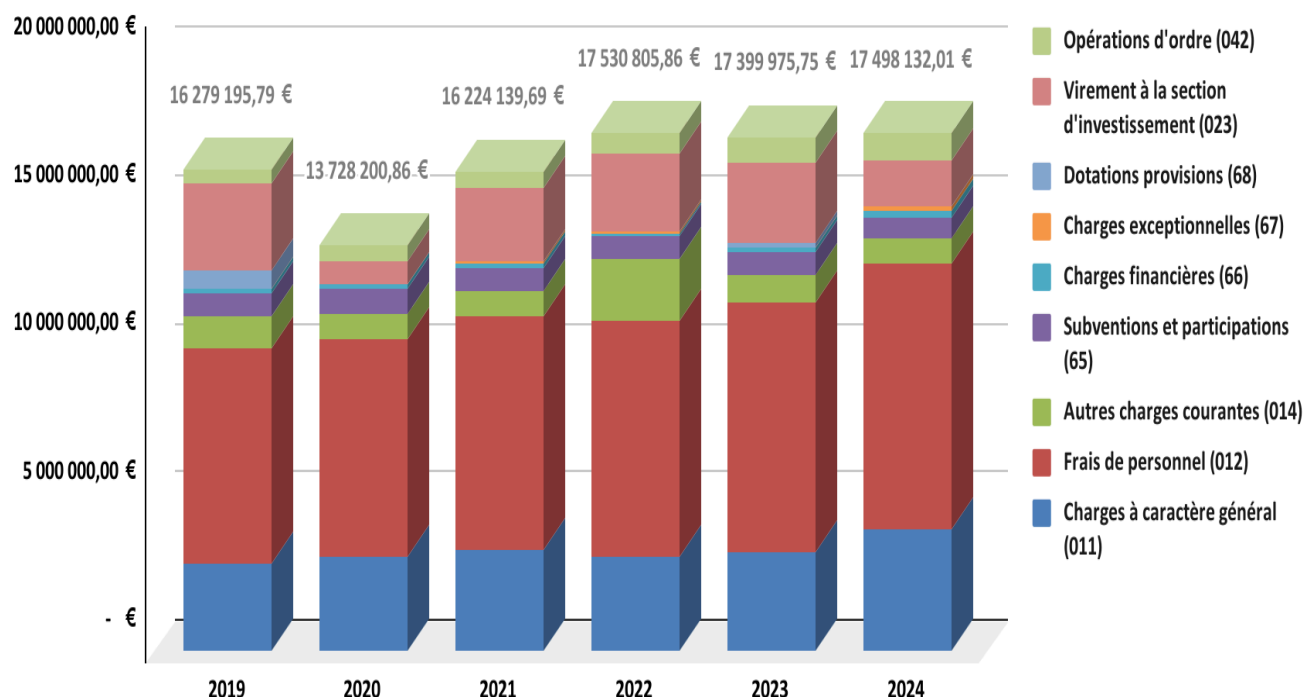
### 3.2.4 Bilan de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement seront arrêtées aux alentours de 13, 8 M€.

Dépenses de fonctionnement de BP à BP (hors DM)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Charges à caractère général (011)</b>	2 950 437,96 €	3 169 555,25 €	3 414 912,00 €	3 244 403,68 €	3 394 057,30 €	4 123 128,00 €
<b>Frais de personnel (012)</b>	7 310 938,00 €	7 357 939,00 €	7 938 650,00 €	7 938 650,00 €	8 407 137,00 €	8 950 000,00 €
<b>Autres charges courantes (014)</b>	1 037 000,00 €	862 000,00 €	832 000,00 €	2 117 283,44 €	922 000,00 €	850 000,00 €
<b>Subventions et participations (65)</b>	807 402,00 €	877 669,00 €	793 632,00 €	717 511,07 €	750 211,00 €	717 800,00 €
<b>Charges financières (66)</b>	152 345,00 €	128 775,77 €	117 731,08 €	122 460,94 €	179 500,00 €	213 000,00 €
<b>Charges exceptionnelles (67)</b>	17 000,00 €	44 000,00 €	78 500,00 €	71 300,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €
<b>Dotations provisions (68)</b>	583 727,00 €			16 500,00 €	142 850,00 €	30 000,00 €
<b>Virement à la section d'investissement (023)</b>	2 935 526,19 €	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €	2 678 433,45 €	1 509 304,01 €
<b>Opérations d'ordre (042)</b>	484 819,64 €	516 842,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €	895 787,00 €	924 900,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>16 279 195,79 €</b>	<b>13 728 200,86 €</b>	<b>16 224 139,69 €</b>	<b>17 530 805,86 €</b>	<b>17 399 975,75 €</b>	<b>17 498 132,01 €</b>



## Dépenses de fonctionnement 2019-2023 de BP à BP

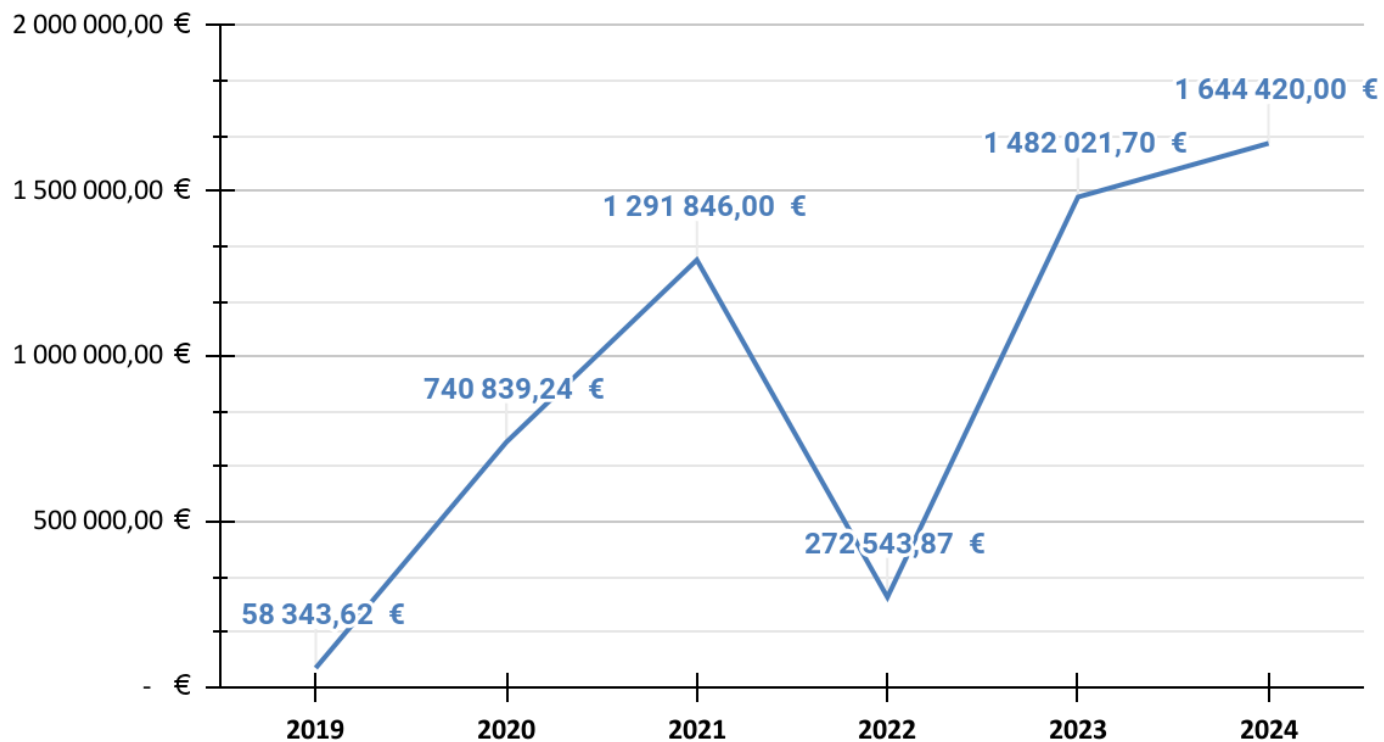


### 3.2.5 Evolution de l'épargne brute

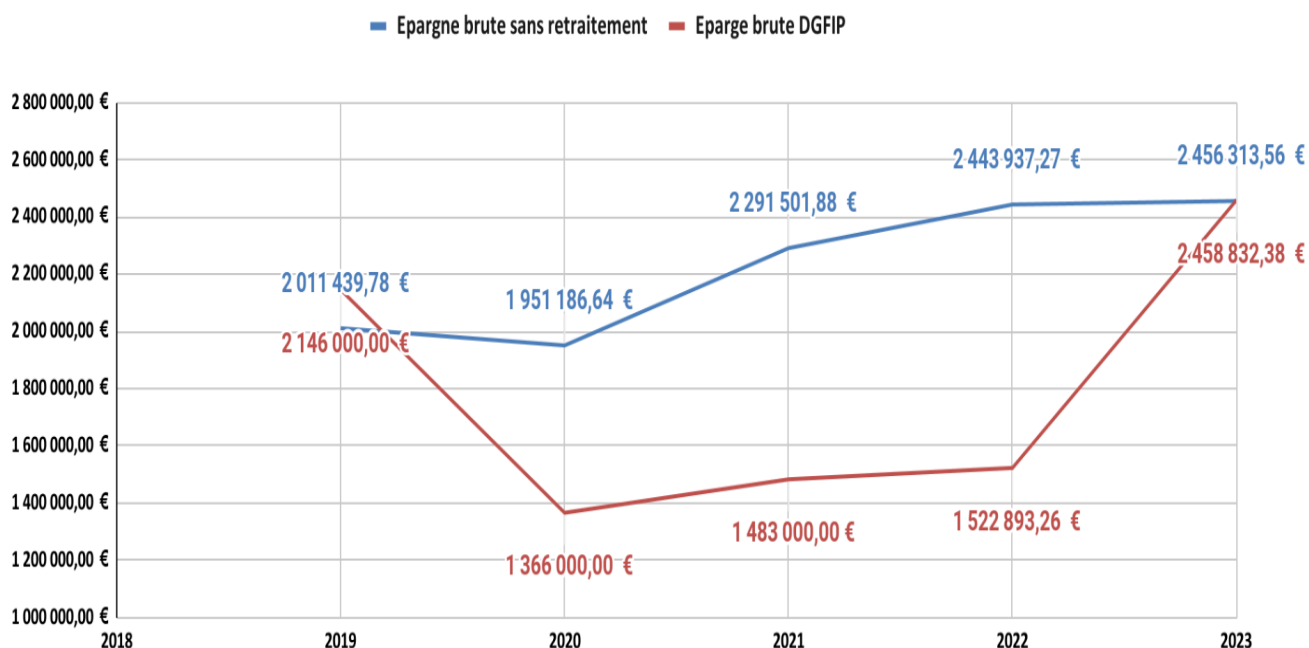
La diminution importante des frais de fonctionnement, associée à la dynamique d'optimisation des recettes, permet de dégager une épargne proche de 1,6 M€ en 2024.

évolution de l'épargne brute de BP à BP (hors DM)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
dépenses de fonctionnement	12 858 849,96 €	12 439 939,02 €	13 175 425,08 €	14 228 109,13 €	13 825 755,30 €	15 033 928,00 €
Recettes de fonctionnement	12 917 193,58 €	13 180 778,26 €	14 467 271,08 €	14 500 653,00 €	15 307 777,00 €	16 678 348,00 €
<b>Epargne</b>	<b>58 343,62 €</b>	<b>740 839,24 €</b>	<b>1 291 846,00 €</b>	<b>272 543,87 €</b>	<b>1 482 021,70 €</b>	<b>1 644 420,00 €</b>

## évolution de l'épargne brute de 2019 à 2024 de BP à BP



## Evolution de l'épargne brute au CA 2019 - 2023



### Conclusion :

L'optimisation des recettes de fonctionnement, la revalorisation des valeurs locatives, la réduction des frais de fonctionnement, le maintien du coût des frais de personnel permettent de poursuivre la progression déjà engagée l'année dernière et de garantir la stabilité financière de la Ville, l'équipe municipale doit poursuivre l'optimisation des recettes et la maîtrise des dépenses pour contrebalancer l'inflation.

### **Le montant de l'épargne brute est satisfaisant pour 2024**

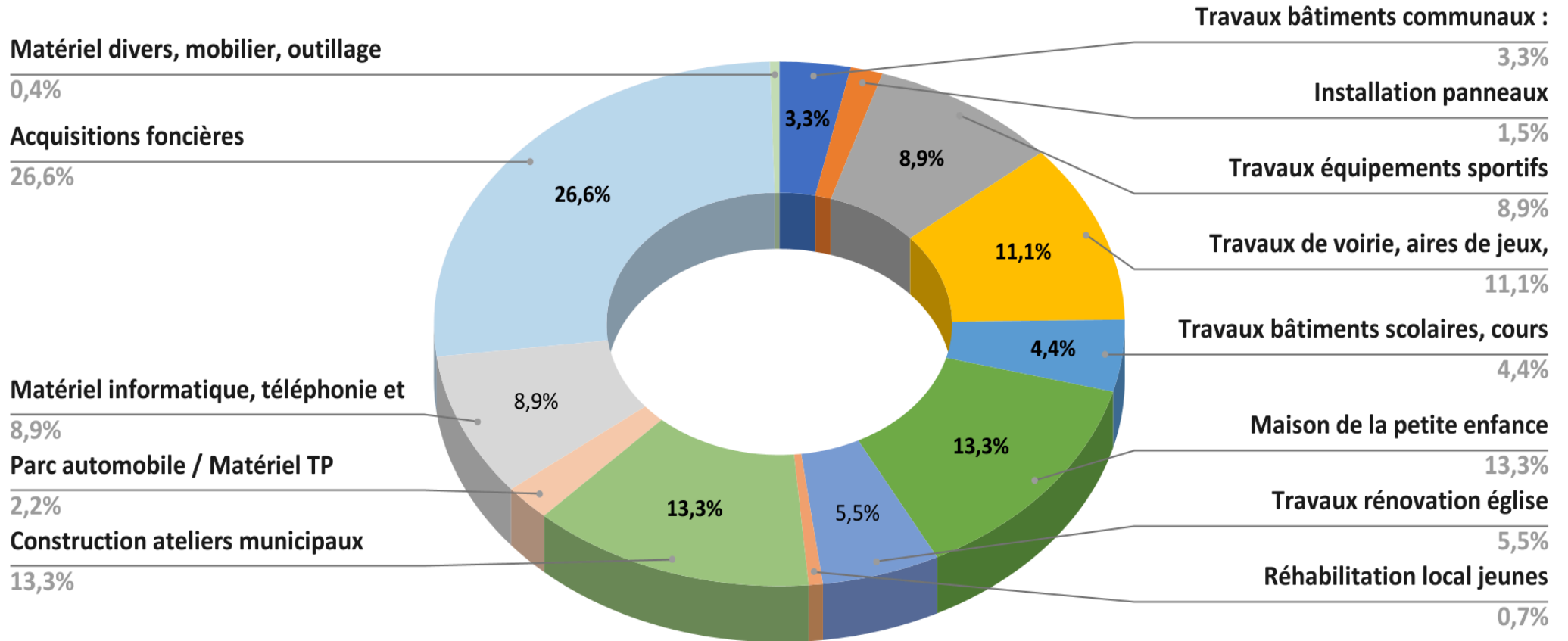
**Le niveau élevé de l'épargne brute de 2023 et la prévision pour 2024, nous permet de ne pas augmenter la pression fiscale pour les Triellois et par conséquent le taux communal de la taxe foncière pour 2024 reste inchangé.**

### 3.3 Les dépenses d'investissement 2023

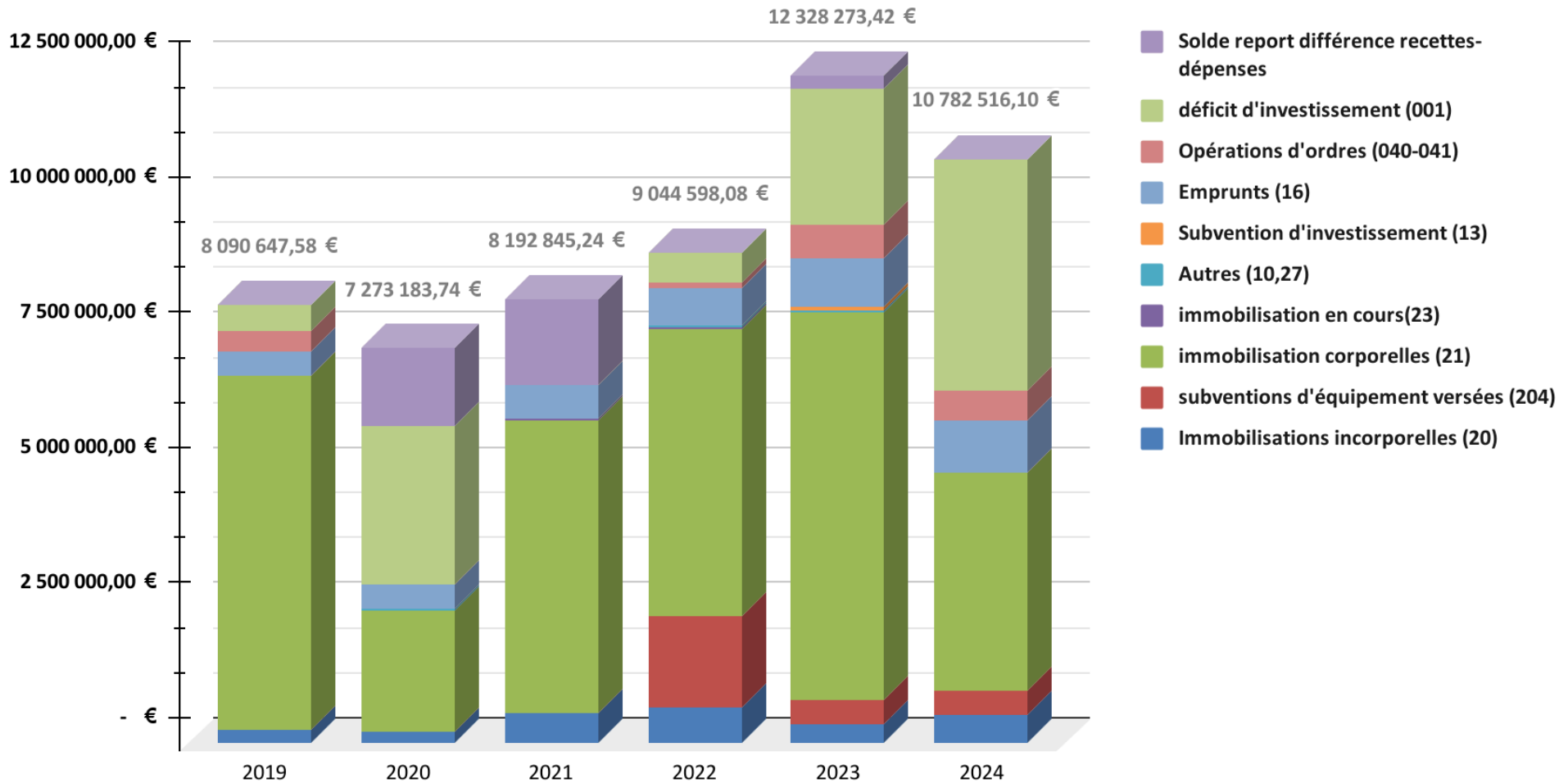
Les dépenses d'investissement regroupent les grands projets et les travaux essentiels à la qualité de vie des Triellois :

dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles (20)	232 300,00 €	183 881,84 €	522 880,00 €	626 485,80 €	313 296,45 €	499 497,00 €
subventions d'équipement versées (204)	- €			1 716 945,12 €	450 000,00 €	449 000,00 €
immobilisation corporelles (21)	6 528 250,81 €	2 258 977,24 €	5 430 534,61 €	5 301 347,81 €	7 181 010,00 €	4 023 664,01 €
immobilisation en cours(23)	- €		10 000,00 €	33 000,00 €	- €	- €
Autres (10,27)	2 328,97 €	5 200,00 €	7 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €	16 561,00 €
Subvention d'investissement (13)	- €	- €	- €	- €	93 600,00 €	- €
Emprunts (16)	445 100,00 €	464 000,00 €	622 000,00 €	695 200,00 €	891 000,00 €	959 200,00 €
Opérations d'ordres (040-041)	400 000,00 €	5 200,00 €		100 000,00 €	620 528,00 €	550 000,00 €
déficit d'investissement (001)	482 667,80 €	2 924 796,23 €	- €	556 619,35 €	2 501 033,78 €	4 284 594,09 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>8 090 647,58 €</b>	<b>5 842 055,31 €</b>	<b>6 592 414,61 €</b>	<b>9 044 598,08 €</b>	<b>12 075 468,23 €</b>	<b>10 782 516,10 €</b>
Solde report différence recettes-dépenses		1 431 128,43 €	1 600 430,63 €		252 805,19 €	- €
<b>Total dépenses d'investissement avec report</b>	<b>8 090 647,58 €</b>	<b>7 273 183,74 €</b>	<b>8 192 845,24 €</b>	<b>9 044 598,08 €</b>	<b>12 328 273,42 €</b>	<b>10 782 516,10 €</b>

## Répartition des différents investissements pour 2024



## Dépenses d'investissement de BP à BP (hors DM)



### 3.3.1 Les acquisitions foncières

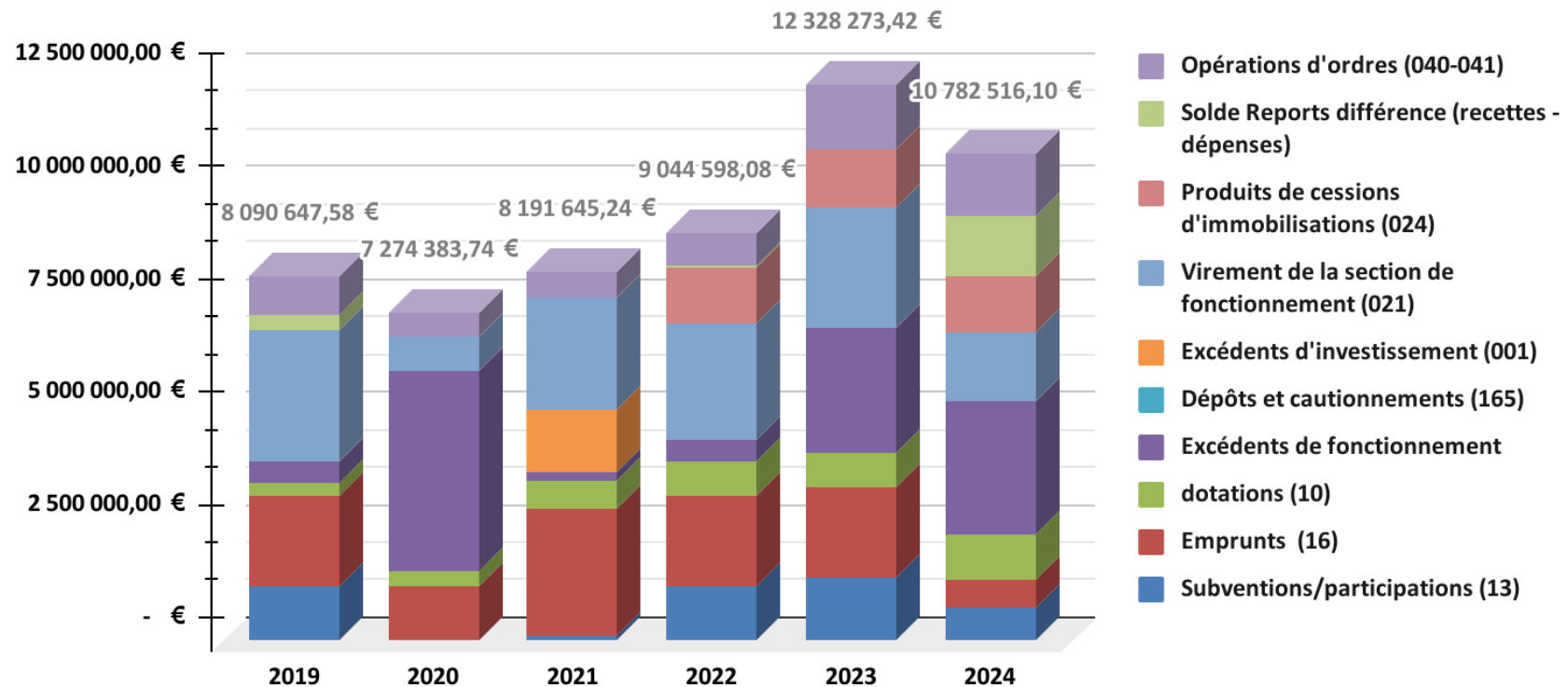
Parcelles : EPFIF, projet place Philippe Prévost	coût : 1 236 479.89 euros
Parcelles : SAFER récupérées (protection du patrimoine)	coût : 20 000 euros
Subvention façades et devantures commerciales	coût : 25 000 euros
Total :	1 281 479.89 euros

### 3.4 Les ressources d'investissement 2024 :

Ressources d'investissement de BP à BP (hors DM)						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Subventions/participations (13)</b>	1 200 000,00 €	- €	112 500,00 €	1 209 282,00 €	1 424 964,00 €	760 718,00 €
<b>Emprunts (16)</b>	2 000 000,00 €	1 200 000,00 €	2 800 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	600 000,00 €
<b>dotations (10)</b>	294 328,97 €	351 200,00 €	630 000,00 €	755 000,00 €	762 000,00 €	1 004 000,00 €
<b>Excédents de fonctionnement (1068)</b>	482 667,80 €	4 428 721,90 €	220 790,84 €	511 077,04 €	2 753 838,97 €	2 942 951,28 €
<b>Dépôts et cautionnements (165)</b>	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	9 000,00 €
<b>Virement de la section de fonctionnement (021)</b>	2 935 526,19 €	771 419,27 €	2 486 047,55 €	2 582 696,73 €	2 678 433,45 €	1 509 304,01 €
<b>Excédents d'investissement (001)</b>	- €	- €	1 379 639,79 €			
<b>Opérations d'ordres (040-041)</b>	884 819,64 €	522 042,57 €	562 667,06 €	720 000,00 €	1 416 087,00 €	1 374 900,00 €
<b>Produits de cessions d'immobilisations (024)</b>	- €	- €	- €	1 220 000,00 €	1 291 950,00 €	1 240 000,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>7 798 342,60 €</b>	<b>7 274 383,74 €</b>	<b>8 191 645,24 €</b>	<b>8 999 055,77 €</b>	<b>12 328 273,42 €</b>	<b>9 440 873,29 €</b>
<b>Solde Reports différence (recettes - dépenses)</b>	<b>292 304,98 €</b>			<b>45 542,31 €</b>		<b>1 341 642,81 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement avec reports</b>	<b>8 090 647,58 €</b>	<b>7 274 383,74 €</b>	<b>8 191 645,24 €</b>	<b>9 044 598,08 €</b>	<b>12 328 273,42 €</b>	<b>10 782 516,10 €</b>



## Recettes d'investissement de BP à BP (hors DM)



## 4. Les orientations budgétaires

### 4.1 L'aide aux jeunes et l'insertion

**La jeunesse est un axe fort du projet municipal. Le projet en direction des 11/25 ans a pour ambition de contribuer à l'éveil des citoyens de demain. Ainsi il se développe autour de plusieurs axes.**

Il s'agira de favoriser l'ouverture à la culture et l'ancrage dans le territoire en développant les projets citoyens autour du sport et de la culture en lien avec les forces locales associatives ou municipales en impliquant les jeunes dans la construction de leurs ambitions. La MDJ proposera des projets autour du cinéma et de la bande dessinée mais également une découverte de lieux historiques. Des projets sportifs en lien avec les associations locales seront également développés.

Le service jeunesse accompagne également les jeunes dans le développement des parcours citoyens en favorisant les projets co-construits comme les chantiers citoyens, les projets d'études et de loisirs, les stages de formations. Le développement de l'aide aux devoirs, de l'accompagnement des projets individuels et la valorisation des réussites sont des leviers pour atteindre ces objectifs.

### 4.2 La politique sociale et solidaire

Les projets du centre communal d'action sociale pour 2024 seront axées sur des actions collectives, de partenariat et d'insertion avec les projets suivants :

- Meilleure transversalité entre le service jeunesse et le CCAS dans la transmission des informations sur les aides (aide au permis...) et les partenaires sociaux (mission locale, département, région...)
- Renforcer les liens du CCAS vers les services de la ville (police municipale, petite enfance, crèche, service scolaire...) et aussi sur les situations de l'enfance pouvant amener à faire le lien avec les services compétents du département (protection, prévention, information de situation préoccupantes)
- Proposer des rencontres avec des infirmières puéricultrices de département en lien avec la maison de la petite enfance et la PMI.
- Étendre les ateliers numériques à tout public et pas seulement aux seniors et aussi mettre en place un point d'accueil numérique à disposition des usagers
- Pour l'insertion il faudrait réfléchir à un projet CUI (contrat unique d'insertion) en lien avec le département, pôle emploi, et la mission locale, projet qui consisterait pour les services de la mairie à accueillir un bénéficiaire du RSA en cours de réinsertion professionnelle sur des contrats CDD tout en bénéficiant de l'aide de l'Etat.
- Travailler sur des activités et/ou animations en collaboration avec les écoles de la ville pour créer du lien intergénérationnel
- Proposer des réunions d'information et des actions collectives pour maintenir le lien avec les partenaires sur différentes thématiques (Réduire sa facture de fluide, apprendre à gérer un budget familial)
- Violences familiales et intrafamiliales : En lien avec la police municipale, travailler sur des outils communs (guide d'orientation)

### 4.3 Le scolaire et le périscolaire

L'année 2024 sera marquée par deux grands projets en relation avec l'histoire de la France mais aussi autour de l'organisation des jeux olympiques (JO) en France.

- Projet 1944/2024 : le débarquement et les résistants triellois, qui impliquera les écoles, les accueils péri et extrascolaires, les associations et le service culturel : exposition ou spectacle et idéalement une journée à la pointe du Hoc et au musée du débarquement, avec les seniors.
- Découverte des JO : projet impliquant les écoles, les accueils périscolaires et extrascolaires (co-construction Enfance /Jeunesse/ sport/vie associative/ scolaire). Une journée festive en fin d'année scolaire pilotée par le service scolaire et le service des sports.

D'autres projets sont prévus en 2024 :

#### 1. Mis en place des différents projets engagés en 2023 :

- Organisations de moments festifs pour le passage en 6ème, le passage au lycée, le brevet des collèges, le Bac, valorisation des talents,
- Soutien scolaire : projet piloté par la MDJ en collaboration avec le collège et des associations
- Projet « aide au permis de conduire » piloté par le CCAS avec l'accompagnement des jeunes par le service Jeunesse
- Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires proposé par le CMJ et copiloté par le service périscolaire/extrascolaire
- Prévention des risques dans les écoles : harcèlement, cyber risques, prévention des addictions, sécurité routière...
- Suivi et renforcement des projets du Conseil Municipal de jeunes

#### 2. Consolider l'implication des équipes dans les projets municipaux de la ville :

- Participation des équipes d'animateurs et des personnels aux manifestations et événements municipaux de la ville,
- Création de projets jeunesse co-construits avec les jeunes sous forme de chantiers jeunes
- Construction d'un projet de Point information jeunesse
- Création d'une coordination des affaires scolaires avec les écoles et pilotage de projets transversaux incluant les écoles
- Encourager les nouvelles mobilités: projet de pédibus aux abords des écoles (expérimentation Jules Verne en 2024)

#### 3. Renforcer les compétences les équipes et leurs compétences :

- Renforcement de l'équipe de la MDJ avec l'embauche d'animateurs à profil (montage de projets, suivi et pilotage)
- Pérennisation des emplois précaires dans les accueils périscolaires et extrascolaires
- Professionnalisation des personnels ATSEM et restauration/entretien par la formation continue et la mobilité inter-écoles
- Valorisation des compétences des cadres intermédiaires par la conduite de formations internes en direction des agents
-

#### 4.4 Culture et événementiel

L'objectif pour le service culturel sera d'entretenir et étendre les relations de partenariat avec les associations culturelles Trielloises.

Un accompagnement culturel dans les structures scolaires et petite enfance est prévu.

Il faudra également prévoir des événements différents, spécifiques récurrents, pour créer des repères dans la vie culturelle comme la fête du livre, des événements ponctuels marquants en lien avec l'histoire de Triel-sur-Seine et du territoire et des événements Triellois s'appuyant sur l'actualité commémorative et culturelle nationale.

Aussi, il faudra dynamiser la bibliothèque Guy de Maupassant par le renouvellement des collections, des animations et ateliers.

Enfin, nous organiserons des concerts à l'école municipale de musique et de danse.

#### 4.5 Transition énergétique autour de cinq grands axes environnementaux

Axe 1 : Développer l'éco-exemplarité pour le patrimoine de la Ville, viser l'excellence énergétique et les bâtiments Bepos. (Forte isolation thermique, panneaux photovoltaïques, éclairage à led ...)

Axe 2 : Réduire la dépendance énergétique sur l'ensemble du territoire communal (incitation des habitants à rénover leur habitat ...)

- Poursuivre la rénovation de l'isolation des bâtiments communaux.

Axe 3 : Développer les transports durables (mobilité douce, plan vélo ...)

- Un plan vélo ambitieux à travers la réalisation du chemin des Picardes.
- Augmenter le déploiement et l'utilisation de la navette électrique.

Axe 3 : Aménager et gérer le territoire durablement (projets à haute qualité environnementale ...)

- Projets immobiliers HQE.

Axe 4 : Réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et préserver les milieux naturels (végétalisation des cours d'écoles, prise en compte des risques inondation, sécheresse...)

- Lancer un plan de dé-bitumisation des parkings et des cours d'écoles débuté en 2023.

Axe 5 : Lancement du projet "une naissance un arbre" dans le cadre de la campagne de replantation dans la forêt

#### 4.6 En matière de sécurité

En 2023 la police municipale a accueilli son nouveau responsable de service. Ce service va mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité et la tranquillité des Triellois.

En conséquence, les projets pour la police municipale pour l'année 2024 sont les suivants :

- Installation de caméras nomades à la demande des Triellois, maintenance de la vidéoprotection et mise en place d'un planning de contrôles radars,
- mise en place de patrouilles pédestres et des contrôles pour éviter les regroupements,

- Favoriser des rencontres avec les parents des jeunes qui commettent des actes de délinquance en partenariat avec le CCAS pour les accompagner, les aider et étudier la possibilité de TIG (travail d'intérêt général),
- Sanctionner les dépôts sauvages, les déjections canines sur les voies publiques et réaliser des statistiques mensuels,
- Les permis vélo et internet seront reconduits, mais également un travail plus étroit avec les services scolaires,
- Assurer des rendez-vous trimestriel avec la réserve citoyenne,
- Poursuite de "l'Opération tranquillité vacances" pendant 6 mois maximum,
- Renforcement des effectifs, en particulier pour l'équipe de soirée afin de retrouver un effectif de 4 agents par groupe.
- Projet de subvention pour les caméras à domicile

#### 4.7 Le commerce de proximité, l'entrepreneuriat

Le développement économique est un enjeu important pour le commune de Triel-sur-Seine. A cet effet plusieurs actions seront à mettre en place en 2024 :

- Identifier les locaux commerciaux non loués principalement dans la rue Paul Doumer
- Développer les commerces autour de la gare
- Uniformiser les publicités des commerçants/entreprises à la sortie de Triel (Pont rive gauche)
- Travailler avec l'association des commerçants au dynamisme commercial de la ville
- Publier une plaquette comprenant la liste des restaurateurs, des artisans, qui pourrait être distribuée dans les boîtes aux lettres chaque année et maintenir l'annuaire des commerçants sur le site
- Ex Eternit : Trouver une solution viable dans l'intérêt de la Ville.
- Construction d'une supérette aux Châtelaines

#### 4.8 La petite enfance

Le service petite enfance sera marqué par l'ouverture de la Maison de la petite enfance avec un déplacement de 45 berceaux et la création de 5 berceaux supplémentaires et le déménagement du relais petite enfance (RPE) l'offre de modes d'accueil disponible localement et les manques éventuels de celle-ci, l'accessibilité financière à ces modes d'accueil, la complexité des situations familiales et professionnelles (contraintes horaires, possibilité d'aide familiale...

Cependant, il vise avant tout à trouver une solution qui réponde au mieux aux besoins spécifiques des très jeunes enfants sur tous les plans :

- physique, affectif, cognitif, émotionnel et social, en offrant la meilleure qualité de service possible

La crèche Pirouette Labellisé AVIP (crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle) par la CAF des Yvelines en 2022, va poursuivre ce projet en essayant d'augmenter le nombre de places réservées, pour les familles en recherche d'emploi ou inscrites dans un parcours de réinsertion sociale.

La construction de la Maison de la Petite Enfance est engagée, ce sera un lieu unique dédié à la petite enfance :

- une crèche de 50 berceaux, le Relais d'assistantes maternelles et un Lieu d'Accueil Enfants / Parents
- Le travail en partenariat avec une psychologue, une psychomotricienne et un médecin dans les deux structures petite enfance sera poursuivi, pour continuer à développer les moyens mis en œuvre dans la prise en charge des enfants en situation de handicap. Des temps d'analyse de pratique sont mis en place pour l'ensemble des agents.

## 4.9 Sports et associations

### Les associations :

Le service association soutiendra, en 2024, les associations par des subventions allouées selon les besoins et les activités projetées. Une augmentation des subventions est d'ores et déjà budgétée pour aider 5 associations supplémentaires.

De plus, il conviendra de pérenniser l'accompagnement et l'aide aux associations et de créer un nouvel espace de rangement et de stockage derrière la salle CO1 du COSEC de 100 M2, un agrandissement et une réfection de cette salle est prévu. Aussi, l'aménagement d'un nouvel espace dédié à la pratique associative est envisagé à la Maison de Maître.

Le service association organisera aussi des commémorations, l'accueil des nouveaux Triellois et les médailles du travail.

### Le sport :

Le service des sports prévoit la réfection et la création d'équipements sportifs :

- Création du "Street workout" au Parc municipal

mais également plusieurs événements et projets :

- Journée du sport, santé, bien-être
- Projet "pétanque" : Espace Raymond Fradet
- Lancement de la navette sur les matins et débuts de soirée
- Pérennisation des partenaires sur les événements de la ville (sportif et autres)

## 4.10 Urbanisme

Deux études (paysagère et urbaine) sont en cours pour le projet d'entrée de ville.

Le projet de création de ZAC à vocation économique dans la zone des CETTONS a recueilli un accord d'une soixantaine d'entreprises de Verneuil souhaitant s'installer sur notre commune avec une nécessité de réviser le PLUi.

Les communes sont contraintes par la loi SRU de réaliser 25 % de logements locatifs sociaux (LLS). La mission du service urbanisme en matière de LLS est de tendre vers les objectifs fixés par la loi.

D'autres projets sont en cours :

- Harmonisation des enseignes commerciales
- Campagne de ravalement des façades commerciales et des habitations
- Dématérialisation de tous les actes
- Aide à l'installation de vidéoprotection ou vidéosurveillance

#### 4.11 Services techniques

L'année 2024 sera marquée par la reprise de la compétence voirie et l'entretien des espaces publics, l'objectif étant de donner un service de qualité aux Triellois dans des délais courts. Il sera donc nécessaire de recruter du personnel, d'investir dans du matériel et d'acquérir des véhicules spécifiques.

Les autres projets à venir des services techniques seront les suivants :

- Baisser la consommation des fluides (eau, électricité, gaz), détecter les fuites et isoler les bâtiments communaux (directive CEE)
- Végétaliser les cours d'école (une par an)
- Réfection du parking des Châtelaines
- Extension du parking de la gare
- Remise en état du terrain de boule et du club house du rugby
- Passage des véhicules de la flotte automobile en véhicules propres (20 % si automobile dépasse 20 - objectif 2030)
- Finir les projets en cours
- Recherche de subventions

#### 4.12 La communication

La communication avec les Triellois est essentielle, mais aussi au sein de la collectivité. Ainsi, le service communication reste très actif et souhaite mettre en place en 2024 plusieurs moyens de communication :

- Développement de l'affichage communal, la signalétique en ville et celle des bâtiments communaux
- Réalisation d'une enquête sur la ville permettant de connaître les attentes et les satisfactions des Triellois
- Réaliser la nouvelle version du guide municipal (mise à jour des supports de communication sortis sur le long terme)
- Accroître la présence de la ville sur les réseaux sociaux
- Développer la communication interne en relation avec la direction des ressources humaines
- Tester la mise en place de nouveaux outils de communication

## 5. Les prévisions de dépenses et recettes d'investissement (ppi)

Tous les investissements sont conditionnés par l'obtention de subventions.

Principales dépenses d'investissement	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	Subventions
<b>6.1 Grands projets</b>							
6.1.1 Construction du pôle culturel et commerces	500 000 €	1 000 000 €	Reporté	Reporté	Reporté	Reporté	1 200 000 €
6.1.2 Construction du gymnase et aménagement du parc municipal	250 000 €	250 000 €	Reporté	Reporté	Reporté	Reporté	2 400 000 €
6.1.3 Construction de la maison de la petite enfance	1 000 000 €	1 700 000 €	600 000 €	0 €	0 €	3 300 000 €	1 350 000 €
<b>6.2 PATRIMOINE</b>							
6.2.1 Travaux de rénovation de l'église	300 000€	85 000 €	250 000 €	900 000€	900 000€	2 435 000€	2 435 000 €
6.2.2 Réhabilitation de la maison de Maître	495 000€	0 €	Terminé	Terminé	Terminé	495 000€	249 975 €
<b>6.3 TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX</b>							
6.3.1 Travaux bâtiments scolaires, cours d'écoles	120 000€	320 000 €	200 000 €	120 000€	0	760 000€	184 000 €
6.3.2 Réhabilitation local jeune	170 000€	70 000 €	30 000 €	0	0	270 000€	122 400 €
6.3.3 Travaux équipements sportifs	165 000€	900 000€	400 000€	500 000,00 €	350 000€	2 315 000€	1 186 000 €
6.3.4 Réhabilitation (maison des sports)	130 000€		0	0	0	130 000€	39 000 €
<b>6.4 TRAVAUX VILLE COURANT : BÂTIMENTS COMMUNAUX, ÉCONOMIE ÉNERGIE, AIRE DE JEUX, VOIRIE COMMUNALE</b>							
6.4.1 Travaux de voirie, aires de jeux, berges et pistes cyclables	262 000 €	1 090 000 €	500 000 €	200 000 €	130 000 €	2 182 000 €	696 800 €
6.4.2 Travaux bâtiments communaux : isolation, extension, mobilier	540 000 €	400 000 €	150 000 €	250 000 €	250 000 €	1 590 000 €	617 100 €
6.4.3 Installation panneaux photovoltaïques	100 000 €	0 €	68 000 €	50 000 €	0 €	218 000 €	50 000 €
<b>6.5 MAINTENANCE ET SÉCURITÉ</b>							
6.5.1 Construction ateliers municipaux	200 000€	300 000€	600 000€	500 000€	0€	1 600 000€	625 050 €



6.5.2 Matériel informatique, téléphonie et vidéosurveillance	90 000€	90 000€	400 000€	400 000€	90 000€	1 070 000€	- €
6.5.3 Parc automobile / Matériel TP	120 000€	80 000€	100 000€	0€	0€	300 000€	- €
<b>6.6 FONCIER - SURCHARGE FONCIÈRE - SUBVENTION RAVALEMENT - DIVERS</b>							
6.6.1 Étude aménagement de la plaine	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €	56 000 €
6.6.2 Acquisitions foncières - subvention ravalement	600 000 €	900 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	2 700 000 €	
6.6.3 Matériel divers, mobilier, gros outillage		315 772 €	22 000 €		0,00 €	337 771,85 €	
<b>Total</b>	<b>5 142 000,00 €</b>	<b>7 500 772 €</b>	<b>4 520 000 €</b>	<b>2 920 000 €</b>	<b>1 720 000 €</b>	<b>21 802 771,85 €</b>	<b>11 244 325 €</b>

## V. ANNEXES

### Annexe 1 - Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

Présentation de la structure des effectifs, avantages et évolution des charges de personnel. Une partie spécifique du rapport d'orientation budgétaire doit être dédiée aux dépenses de personnel, conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Ainsi qu'au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le pilotage de la masse salariale reste un enjeu majeur et un levier pour garantir une gestion saine et rigoureuse des deniers publics, tout en permettant le maintien de services publics de qualité et un niveau d'investissement significatif au service des usagers et plus largement sur le territoire communal dans son ensemble.

#### 1. – Structure des effectifs

##### 1.1 – Structure globale

	2021	2022	2023	2024
<b>Fonctionnaires titulaires et stagiaires</b>	134	138	126	135
<b>Agents contractuels permanents</b>	57	53	58	54
<b>Agents contractuels non permanents</b>	46	48	52	59
<b>Total tous statuts confondus</b>	237	239	236	248

## 1.2 – Structure détaillée

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale présentes au sein de notre collectivité.

<b>Filières</b>	<b>Fonctionnaires</b>	<b>Agents contractuels permanents</b>	<b>Total</b>
<b>Administrative</b>	27	10	37
<b>Technique</b>	44	23	67
<b>Culturelle</b>	7	4	11
<b>Sportive</b>	3	1	4
<b>Sociale</b>	16	8	24
<b>Médico-sociale</b>	9	1	10
<b>Police municipale/ASVP</b>	9	0	9
<b>Animation</b>	20	7	27
<b>Total</b>	135	54	189

## 2. – Charges du personnel

Dans le cadre de la préparation du budget primitif, les charges de personnel (012) sont estimées à 8 950 000 €.

	2021	2022	2023
Traitements indiciaires	3 720 156 €	3 858 000 €	3 950 228 €
Régimes indemnitaires	744 296 €	770 500 €	909 013 €
Bonifications indiciaires	16 523 €	18 500 €	17 619 €
Autres charges	3 182 922 €	3 291 650 €	3 299 249 €

réalisé 2023 : 8 176 109,05 € (CA 2023 provisoire)

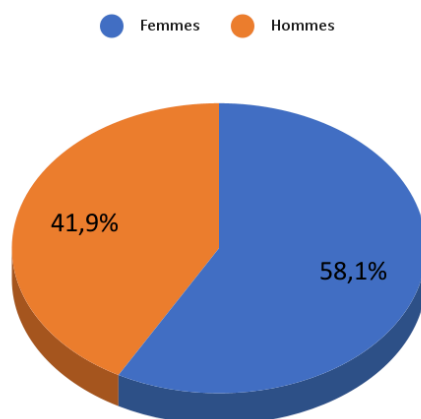
total estimé (2024) 8 950 000 €.

### Avantages :

Logement de fonction : Les emplois bénéficiaires d'un logement de fonction au sein de la commune concernent des postes comportant des missions de gardiennage et requérant une proximité d'intervention (3 agents).

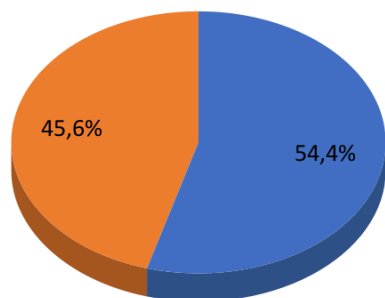
### Répartition :

Répartition Femmes / Hommes



### Répartition des statuts

titulaires    Contractuels



### Répartition par catégories hiérarchiques

Catégorie C    Catégorie B    Catégorie A

